



RAPPORT ANNUEL

2016



PRESENTATION GENERALE

LE SYNDICAT

Statuts et compétences.....	6
Fonctionnement.....	6

LE TERRITOIRE

Le territoire	8
Les collectivités adhérentes	8
Les instances de décision	8
Financement du service	9

LES INDICATEURS TECHNIQUES

L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DECHETS

Une organisation multi filières.....	11
--------------------------------------	----

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP)

Changement de dénomination du prestataire de collecte	13
Optimisation des collectes	13
Dispositif de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets	13
La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)	14
La collecte des biodéchets et ses équipements	14
Les composteurs individuels	15
Le contrôle de la qualité.....	16
Les siriels	17
Les élagages.....	17
Les pénalités au collecteur	18
Evolution des tonnages collectés en PAP	18

LA COLLECTE SELECTIVE

Le parc de points d'apport volontaire (PAV)	20
Exploitation des PAV.....	22
Les circuits de collecte	22
Evolution de la collecte sélective	23
Les performances	24
Les caractérisations et les refus du centre de tri.....	24

LES DECHETTERIES

Dix sites.....	27
Population desservie au 1 ^{er} janvier 2016	27
La mise en réseau des déchetteries	27
Des travaux en déchetterie	28
Les tonnages.....	28
Les déchets interdits.....	28
Les apports en déchetteries par type de déchets	29
Les filières.....	30
Effractions et récupération des matériaux.....	30
Formation, communication et nouvelles filières.....	31

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux)	35
Travaux sur l'ISDND	35
Le centre de compostage	36
La valorisation des biodéchets et des déchets verts	36
La redistribution du compost	37
Le label ASQA	37
Les installations de stockage des déchets inertes	38
La valorisation des emballages, du papier et du verre	38

EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT	40
--	----

LES RESULTATS COMPARES DE LA COLLECTE SELECTIVE	41
---	----

LES TONNAGES

Les tonnages collectés en 2016	42
Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets	42
Les tonnages traités en 2016	43

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication orale	45
La communication écrite	49

LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme	52
Le développement des compétences	52

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les principales sources de financement	54
Le budget	54
Les éco-organismes	55

LES ANNEXES

Annexe I Le Comité syndical	57
Annexe II Le Bureau syndical	57
Annexe III Les marchés et leurs échéances	58
Annexe IV Stock des équipements	59
Annexe V Lexique	59



Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 impose au Syndicat mixte de la Puisaye de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité déchets que lui ont transférés les communes membres.

Il s'inscrit dans les dispositions du décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il est dressé pour l'ensemble des communautés de communes pour lesquelles le Syndicat mixte de la Puisaye exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et est présenté en Comité syndical « dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à la disposition du public et transmis aux collectivités concernées pour présentation à leur conseil communautaire.



LE SYNDICAT

Le Syndicat mixte de la Puisaye (SMP) a pour objectif de mettre en œuvre une gestion globale et moderne des déchets ménagers, dans le respect de l'environnement et en conformité avec la réglementation en vigueur.

Statuts et compétences

Le SMP est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant 3 communautés de communes et une commune nouvelle. Depuis le 1^{er} janvier 2012, il est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

Il s'agit de :

- la gestion des équipements de collecte (bacs, bioseaux, composteurs) et de la collecte en apport volontaire (colonnes de tri).
- la collecte des déchets ménagers, des biodéchets et des recyclables.
- le transfert de déchets collectés vers les différents équipements de traitement.
- le traitement des déchets.
- la gestion et l'exploitation des déchetteries.
- la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation en direction des différents publics.

Fonctionnement

Le Syndicat fait appel à des prestataires privés pour les collectes (ordures ménagères, biodéchets, points d'apport volontaire, bennes de déchetteries).

Le traitement est assuré en régie directe par le Syndicat, propriétaire d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et d'un centre de compostage sur le site de Ronchères.

L'ISDND accueille :

- les ordures ménagères du territoire.
- les encombrants issus des dix déchetteries du Syndicat.
- les refus de tri des biodéchets.
- les refus de tri des points d'apport volontaire.

Le centre de compostage accueille :

- les biodéchets du territoire.
- les déchets verts issus des dix déchetteries du Syndicat.

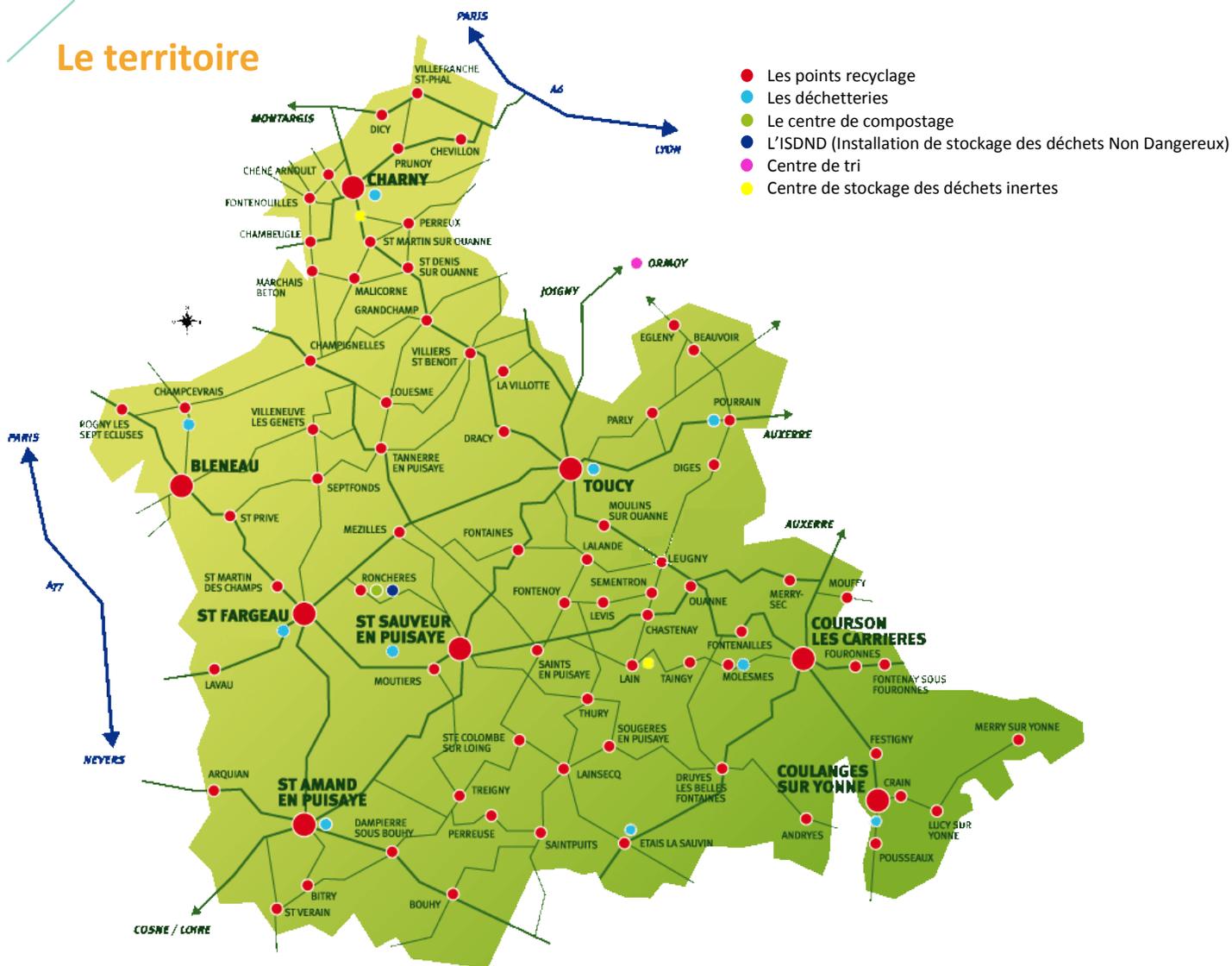
La gestion et l'exploitation des déchetteries sont également en régie directe.



LE TERRITOIRE

Superficie de 1 772 km²
62 communes
36 194 habitants.
Territoire rural (< 20 hab./km²)
Habitat vertical faible : 1,59 %

Le territoire



Les collectivités adhérentes

Collectivités adhérentes	Nbre de communes	Population	Part de la pop. / pop. totale
CC Coeur de Puisaye	24	16 818	46,47 %
CC Forterre Val d'Yonne	19	5 226	14,44 %
CC des Portes de Puisaye Forterre	18	9 003	24,87 %
Commune nouvelle Charny Orée de Puisaye	1	5 147	14,22 %
TOTAL <i>sans double compte</i>	62	36 194	

Les instances de décisions

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les collectivités adhérentes et par un Bureau, émanation du Comité syndical.

Le Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 30 membres titulaires et 10 suppléants (cf. annexe I), élus par les communautés de communes. Le Comité syndical est renouvelé après chaque scrutin municipal et pour un mandat de même durée.

Le rôle du Comité syndical s'exprime à différents niveaux :

- politique : il élit ses représentants au Bureau ; décide des évolutions statutaires et des axes de politique générale.
- budgétaire : il vote les budgets et les comptes administratifs, fixe les participations des tiers ou des collectivités.

Le Bureau

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constitue, le Bureau. Il est constitué du Président, de 3 Vice-Présidents et de 11 membres (cf. annexe II). Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire.

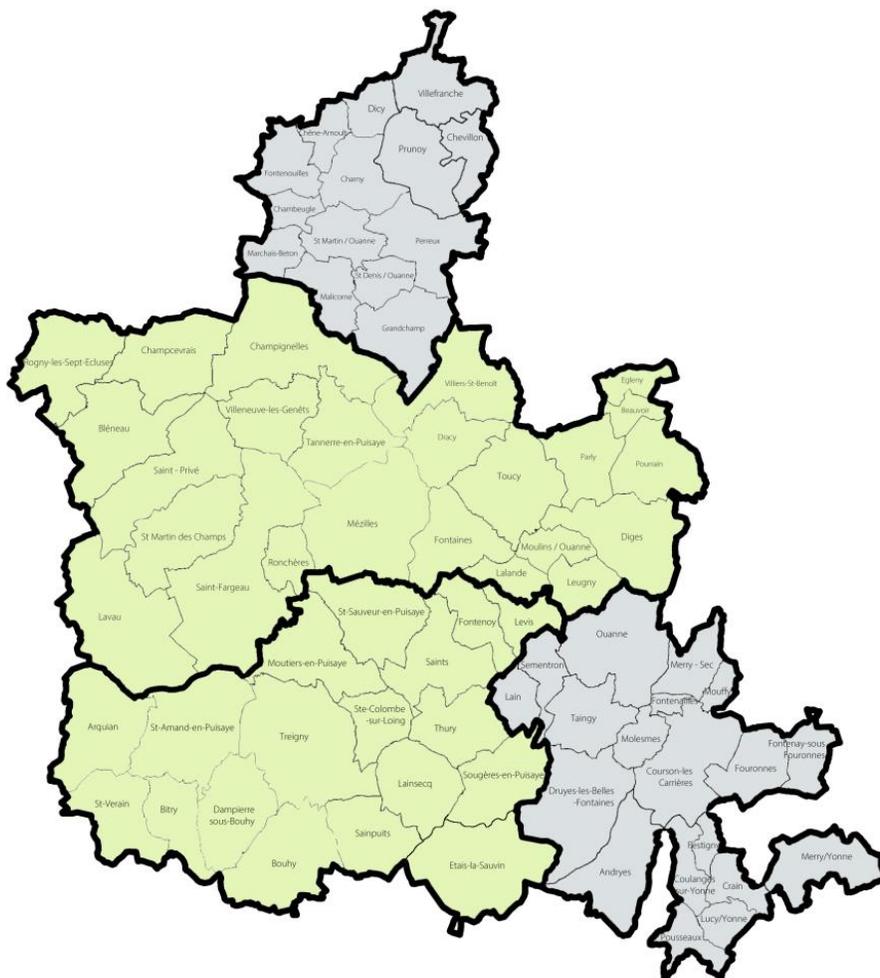
Il prend toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du Syndicat, à l'exclusion des prérogatives revenant de droit au Comité syndical et prépare les décisions stratégiques.

La Présidence

Elu par le Comité syndical, le Président exerce le pouvoir exécutif du Syndicat. Il prépare et exécute les décisions du Comité syndical et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il représente le Syndicat en justice après habilitation du Comité syndical. Il est assisté dans ses tâches par les Vice-Présidents.

Financement du service

Les principales ressources du Syndicat mixte de la Puisaye sont assurées par les contributions de ses adhérents, qui répercutent les coûts de traitement et de collecte aux usagers selon les modalités choisies par les collectivités (taxe ou redevance d'élimination des ordures ménagères).

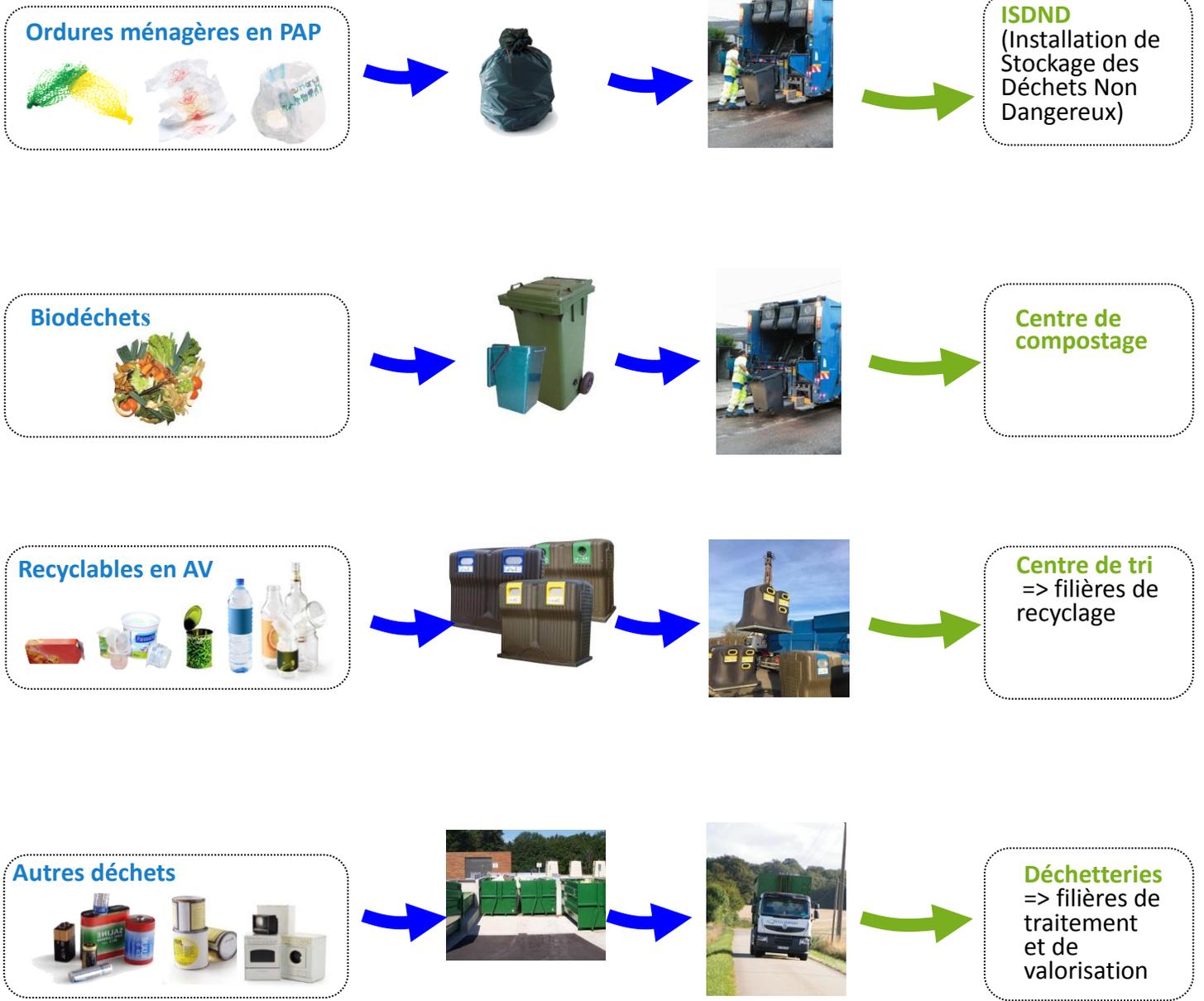


- Collectivités à la redevance
- Collectivités à la taxe



L'organisation des collectes des déchets

Une organisation multi filières





LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Les véhicules de collecte ont parcouru 255 822 kilomètres pour une consommation totale de 164 701 litres de carburant soit une consommation moyenne de 64 l/100 kms.

Changement de dénomination du prestataire de collecte

La société SITA, notre prestataire de collecte est devenu le 1^{er} juillet 2016 SUEZ RV Centre Est. Ce changement n'affecte pas la forme juridique de la société mais seulement sa raison sociale. SUEZ RV Centre Est est donc devenu le détenteur de notre marché de collecte des déchets ménagers et assimilés. Les clauses du marché restent inchangées.



Optimisation des collectes

L'exécution du service de collecte des ordures ménagères et des biodéchets est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public, à un opérateur privé. Lors du renouvellement du marché en 2015, une réflexion s'est engagée avec les communes et les gros producteurs concernés par une collecte bi-hebdomadaire. Le Syndicat a rencontré plus d'une vingtaine d'entreprises ou d'établissements publics ainsi que toutes les communes concernées.

En 2015, seuls 6 gros producteurs et l'hyper centre de Toucy conservaient une collecte deux fois par semaine pour un coût supplémentaire de 40 887 € HT par an. A la demande de la Communauté de communes Cœur de Puisaye, cette collecte en C2 a été supprimée en 2016 pour l'hyper centre, la cité scolaire et la maison de retraite de Toucy.

Seuls les maisons de retraite de Lavau, de Saint Amand en Puisaye, de Saint Sauveur en Puisaye et le lac du Bourdon (en période estivale) restent collectés deux fois par semaine. Cette deuxième collecte coûte 18 423,61 € HT par an.

Modifications des circuits

Afin d'optimiser les circuits de collecte, le prestataire de collecte a soumis des propositions au Syndicat concernant la collecte de certains hameaux excentrés. Notamment, sur les communes de Bitry, Champignelles, Fontaines, Lalande, Levis, Mézilles, Saint Sauveur en Puisaye, Saint Vérain et Villeneuve les Genêts, certains lieux-dits sont collectés un jour différent du bourg. En 2016, 18 exceptions ont été appliquées. De plus, lorsque des points singuliers (marche arrière, pont interdit au 3t, voie en sens interdit...) sont résolus, des moins-values kilométriques sont produites.

Ces moins-values permettent au SMP et à la société Suez RV d'effectuer des économies sur l'essence, l'usure des véhicules de collecte... Ces moins-values sont déduites de la facture mensuelle du Syndicat.

L'ensemble de ces mesures ont permis au SMP d'économiser la somme de 3 482 € sur l'année 2016.

Les jours fériés

Il n'y a pas de collecte les jours fériés et la tournée de collecte du jour férié et des jours suivants de la semaine est décalée à J+1, jusqu'au samedi.

Dispositif de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets

La collecte est organisée en porte à porte et en deux flux :

- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et déchets assimilés
- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets).

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets est réalisée au moyen de bennes bi compartimentées.

Ce dispositif permet de collecter simultanément (et sans les mélanger) les deux flux : les ordures ménagères et les biodéchets des habitants du territoire. Le compartiment des ordures ménagères est plus grand, les proportions étant d'environ 2/3 – 1/3.

Le volume maximal admissible est de 1 980 litres par semaine (3 bacs de 660 litres/semaine). Les entreprises ou les commerces produisant plus de déchets sont appelés « gros producteurs » et sont exclus du dispositif de collecte.

Dans le règlement de collecte, il est demandé aux habitants de présenter leurs poubelles à la collecte la veille au soir, l'heure de passage de la benne étant variable.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Sont appelées ordures ménagères résiduelles :

- Les déchets non organiques provenant de la préparation des repas et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers déposés aux heures de la collecte, dans des récipients placés devant les immeubles et habitations individuelles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions conformément aux règlements de collecte en vigueur.
- Les déchets assimilés sont les déchets de même nature que ceux des ménages, éliminés dans les mêmes conditions, mais produits par toutes activités professionnelles, privées ou publiques et pouvant être collectés sans sujétion particulière.
- Les déchets déposés indument par les ménages aux pieds des points d'apport volontaire.

Les contenants

Le Syndicat ne fournit pas de bacs d'OMR. Chaque foyer peut présenter le contenant à sa convenance (sacs, poubelles, bacs...).

La collecte des biodéchets et ses équipements

Sont appelés biodéchets :

- Les déchets organiques provenant de la préparation des aliments et des restes de repas.
- Les tontes de gazon, feuilles, déchets floraux et de massifs tolérés dans la limite du volume du bac.

Les contenants

Pour faciliter le geste de tri, le Syndicat mixte de la Puisaye fournit gratuitement aux habitants un bac de couleur verte ou un bioseau, via les communes, afin de collecter en porte-à-porte les biodéchets.

Suite au nouveau marché d'achat de ces équipements, les membres du Bureau syndical ont délibéré en date du 14 mars 2016 sur les tarifs pour les usagers qui souhaitent un nouvel équipement en cas de vol, en cas de détérioration ou souhaitant deux équipements différents.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété du Syndicat mixte de la Puisaye et est lié à d'habitation et non à l'habitant.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant : 32 € pour un bac et 18 € pour un bioseau. Un même foyer ne peut pas avoir un même équipement en double, ni un bac + un bioseau. Les équipements peuvent seulement être renforcés avec un composteur.

Les agents environnement livrent à la demande aux collectivités les équipements que les communes redistribuent ensuite aux habitants.

En 2016, le Syndicat a livré dans les communes :

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 120 l	187	44
Bioseaux	37	11

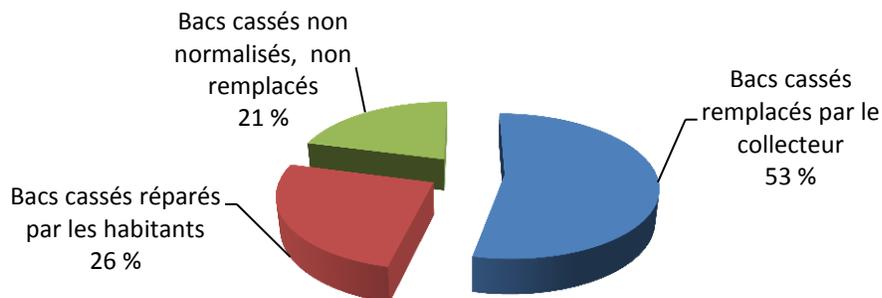
Le remplacement des bacs cassés

La collecte réalisée par SUEZ RV occasionne régulièrement la casse des équipements du Syndicat mixte de la Puisaye (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

Le changement de ces équipements est assuré dans certains cas, par SUEZ RV. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

En 2016, 43 équipements à biodéchets ou à ultimes cassés ont été signalés par SUEZ RV ou par les habitants.

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Bioseaux	Couvercles OM	TOTAL
Bacs remplacés par le collecteur	4	11	4	4	23
Bacs réparés par les habitants	0	9	0	0	9
Bacs non normalisés, non remplacés	2	8	0	1	11
TOTAL	6	28	4	5	43



Les bacs à biodéchets vétustes

Les premiers bacs à biodéchets ont été distribués en 2002.

Certains d'entre eux commencent à casser, notamment à se fendre au niveau de la cuve. Aussi, lorsque les habitants viennent en mairie, ils peuvent échanger (contre remise de l'ancien) gratuitement leur bac à biodéchets si le n° est compris entre 1 et 21500.

Les bacs à ordures ménagères en mauvais état

Certains habitants ou gros producteurs se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entraîner des risques importants pour les équipes de collecte. Le Syndicat a, en 2016, contacté 13 gros producteurs ou collectivités et 2 habitants afin qu'ils réparent ou changent leur bac.

Les composteurs individuels

Le Syndicat met à disposition des habitants volontaires, des composteurs à la place du bac à biodéchets ou du bioseau ou en renforcement de ces équipements. Dans ce dernier cas, le composteur coûte 15 €.

En 2016, le Syndicat a livré dans les communes :

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Composteurs	86	16

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à SUEZ RV de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler au Syndicat l'adresse. Cette vérification visuelle se fait avant basculement du bac, au moment de l'ouverture du couvercle.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités par le Syndicat à la fin de chaque collecte. Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 4 256 refus effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 16 refus /jour.

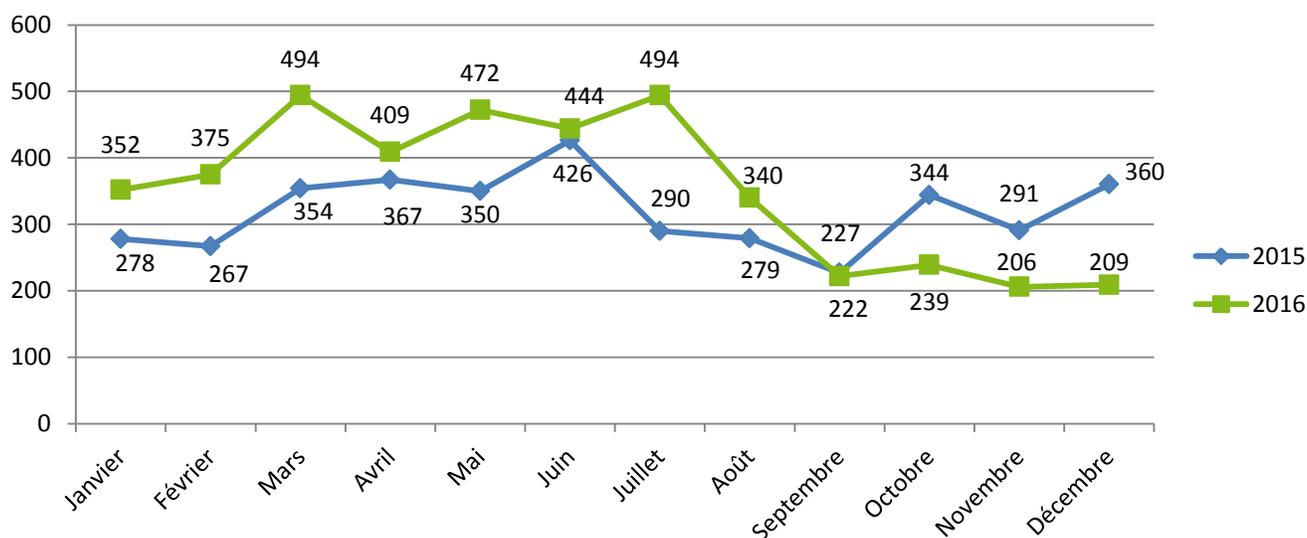
En 2016, les habitants ayant eu pour la première fois un refus ont été informés par courrier ou par une visite. Les usagers ayant eu plusieurs refus ont reçu la visite des agents environnement.



Refus de collecte communiqués aux mairies	Nombre de refus traités par courriers	Nombre de refus traités en visite	Nombre de refus traités par téléphone
4 256	1 880	418	328

En moyenne, 44 % des habitants ayant eu un refus ont reçu un courrier informatif accompagné d'un guide du tri. 9 % ont reçu la visite d'un agent environnement. 25 % ont eu un second refus dans les semaines suivantes.

Comparatif mensuel des refus 2015/2016



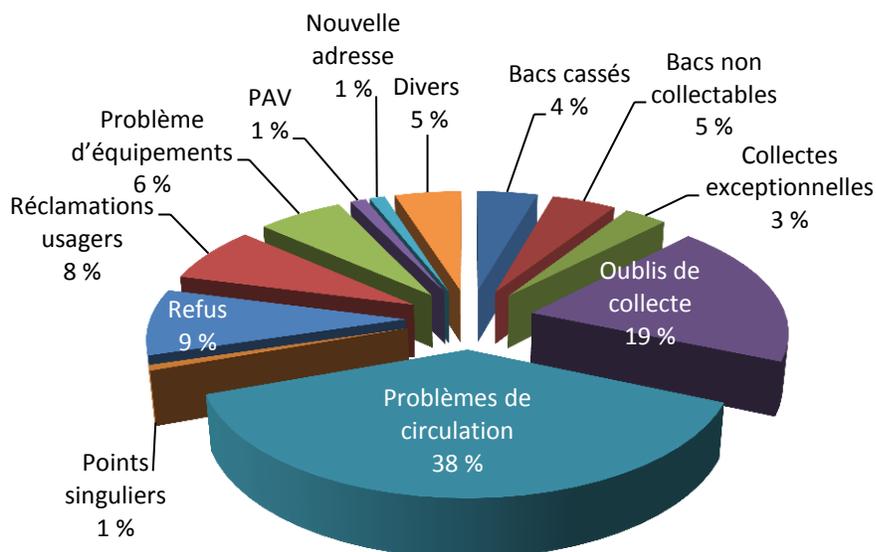
Les SIRIELS

SIRIEL est un extranet qui permet d'être en relation constante avec notre prestataire de collecte (SUEZ RV). Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents du SMP, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactifs dans nos relations avec notre prestataire.

En 2016, les agents environnement ont traité et résolu 667 SIRIEL, se décomposant ainsi :

Composition des SIRIEL	
Bacs cassés	31
Bacs non collectables	33
Oublis de collecte	133
Problèmes de circulation	236
Collectes exceptionnelles	22
Points singuliers	5
Refus	61
Réclamations usagers / SUEZ	52
Problème d'équipements	44
PAV	8
Nouvelle adresse	8
Divers	34
TOTAL	667



Chaque SIRIEL entraîne une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies...).

Les élagages

Les véhicules de collecte sont les seuls poids lourds à emprunter la quasi-totalité des routes carrossables pour autant qu'elles desservent des habitations.

Notre prestataire SUEZ RV nous a signalé à de nombreuses reprises que la collecte des ordures ménagères et des biodéchets était compromise par la végétation. Ce besoin important d'élagage a occasionné de nombreuses casses de matériel sur les camions (coques de rétroviseurs, gyrophares...) pour un coût de plus de 3 620 € de réparations.

Le Syndicat a donc mis une procédure en place afin de gérer cette problématique. Il a été exigé que lors d'un signalement par le collecteur, les informations soient les plus précises possibles avec photo et/ou plan à l'appui afin de ne pas mobiliser les communes ou communautés de communes inutilement.

La demande d'élagage est ensuite instruite auprès de nos adhérents par courrier ou mail.

En 2016, 37 élagages nous ont été signalés. 73 % ont été réalisés.

Les pénalités au collecteur

Le Syndicat a appliqué cette année des pénalités au collecteur, conformément au cahier des charges du marché.

Mois	Motifs de la pénalité	Montant
Janvier	Non-respect d'une clause du contrat non spécifiée ci-avant	500
Février	Enlèvement non effectué dans les délais prescrits pour des raisons inhérentes à l'entrepreneur	500
Août	Défaut d'enlèvement	250
Novembre	Non-respect d'une clause du contrat non spécifiée ci-avant	1 250
TOTAL		2 500 €

Evolution des tonnages collectés en porte à porte

Evolution des tonnages

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMR	7 006	6 895	6 886	6 915	6 480	6 037
Biodéchets	3 743	3 291	3 381	3 396	2 912	2 963
Total	10 749	10 186	10 267	10 311	9 392	9 000

Evolution des ratios

	Ratio kg/hab./an					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population	36 361	36 529	36 463	36 482	36 336	36 194
OMR	193	189	189	189	178	167
Biodéchets	103	90	93	93	80	82

En 2016, les tonnages collectés en ordures ménagères ont baissé par rapport à 2015 avec 167 kg. Les biodéchets ont légèrement augmenté avec 82 kg par habitant.





LA COLLECTE SELECTIVE

153 points d'apport volontaire répartis sur le territoire soit 1 point pour 237 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Le parc des points d'apport volontaire (PAV)

Les PAV sont constitués de colonnes d'environ 4 m³ pour la collecte en apport volontaire du verre, du papier et des emballages. Chaque commune est dotée à minima d'un point d'apport volontaire. Le territoire possède également 14 colonnes semi-enterrées pour le tri sur les communes d'Arquian, Dampierre sous Bouhy et de Saint Amand en Puisaye.

Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papiers
314	216	146

Entretien et dégradation de colonnes

Au début du printemps, le Syndicat a demandé à la société Gachon d'effectuer le lavage et le petit entretien de toutes les colonnes du Syndicat.

Cette prestation, réalisée une fois par an, consiste surtout à nettoyer l'extérieur et l'intérieur des colonnes afin d'enlever les salissures liées à l'utilisation de la colonne (couleurs, éclaboussures,...), à son environnement (développement de mousse, fientes d'oiseaux,...) ou à des dégradations (graffitis, affichage sauvage...).

Le lavage est effectué à l'eau claire et chaude en y incluant un détergeant répondant aux normes en vigueur.

L'entretien des colonnes consiste à remplacer les plastrons, coller les autocollants manquants et poser des plaques d'identification.

Cette prestation a coûté 8 772,50 €.

Cette prestation à peine terminée, nous avons pu constater que les plastrons ont de suite été arrachés sur les colonnes de Beauvoir, Lalande et Pourrain par des habitants. Les graffitis, notamment sur des colonnes neuves, sont également régulièrement à déplorer.

Le Syndicat mixte de la Puisaye a encore subi cette année des dégradations sur le parc de colonnes. Cet été, un véhicule a percuté une colonne à verre à Etas la Sauvin et deux colonnes (une emballage et une papier) ont brûlé à Moutiers en Puisaye.

De nouvelles colonnes d'apport volontaire

Les agents environnement ont réalisé courant 2015, un état des lieux des colonnes défectueuses, en collaboration avec nos collecteurs.

Il a permis d'élaborer le cahier des charges du marché de fourniture de colonnes. L'achat de nouvelles colonnes permet de renouveler le parc vieillissant et de compléter ou créer de nouveaux points d'apport volontaire.

C'est l'entreprise Plastic Omnium qui a remporté le marché. Les membres du Comité syndical ayant choisi le modèle Hubl'o.

Les nouvelles colonnes, plus modernes, de couleur chocolat, possèdent un troisième orifice de remplissage pour les personnes à mobilité réduite, les enfants et les personnes de petite taille ou âgées.

La préhension de la colonne, de style kinshofer, garantit une durée de vie supérieure (en évitant que le prestataire de collecte « tape » la colonne contre la ridelle de son camion pour ouvrir la trappe et vider). Avec son volume de 3,9 m³, elle permet d'optimiser les fréquences de collecte et le nombre de colonnes à acheter.



En 2016, 90 colonnes (10 papiers, 30 verres, 30 emballages, 10 grandes ouvertures à papier et 10 grandes ouvertures à emballages) ont été commandées pour un coût de 122 133,36 €. Elles ont permis le remplacement des conteneurs usagés ou endommagés et la création de nouveaux points recyclage, notamment à Bléneau rue du Grand Champ et à l'entreprise Glass et Lux de Moulins sur Ouanne qui a été dotée d'un conteneur à papiers.

Les déchetteries ont également été équipées de conteneurs à grande ouverture pour le flux emballages et le flux papier, ce qui permet aux habitants de vider plus facilement lorsqu'ils sont amenés à déstocker de grandes quantités.

L'appel à projet d'Ecofolio

Chaque année, Ecofolio dédie 5 millions d'euros au soutien de projets d'amélioration des performances techniques et économiques des collectivités dans leur gestion des papiers. 3 grands types de projets sont encouragés jusqu'à 75 % de leur montant dans la limite de 800 000 euros :

- La collecte des papiers auprès des ménages
- L'amélioration de l'organisation autour du tri des papiers
- La captation de nouveaux gisements dont la collecte de papiers de bureau.

Les projets financés par la dotation doivent permettre un meilleur recyclage des papiers via une augmentation significative et pérenne des performances de collecte et de tri d'une collectivité. L'éco-organisme encourage, par exemple, la densification du réseau de bornes d'apport volontaire, l'optimisation des tournées de collecte, le sur-tri des papiers bureautiques ou encore la mise en place d'une collecte sélective auprès des entreprises et des administrations.

Le Syndicat a répondu à cet appel à projet et a été retenu. Ecofolio a versé 19 775,85 € en 2016 au titre de cet appel à projet.

Demande de création d'un nouveau PAV

Les membres du Comité syndical ont délibéré et défini les règles de dotation pour de nouveaux points recyclage.

- Dotation de PAV en colonnes aériennes

La collectivité doit faire une demande écrite au Syndicat. L'aménagement et l'accès à la plateforme est à la charge de la commune. Pour l'implantation d'un nouveau point recyclage hors bourg, la localisation doit desservir au minimum 25 habitations et se trouver sur des axes desservant plusieurs habitations.

- Dotation d'un PAV semi-enterrés

Il est également possible, grâce à ce nouveau marché, d'installer des points recyclage semi-enterrés. La règle de dotation de ces équipements a été définie en Bureau syndical : une seule demande par commune. Le point doit être situé dans le bourg, « à la vue de tous » et accessible au plus grand nombre. La commune a, à sa charge, l'ensemble du génie civil.

Dans tous les cas de figure, le PAV doit être facilement accessible aux véhicules de collecte (semi-remorques avec grue), dans une zone éloignée des réseaux électriques et téléphoniques aériens, ainsi que des arbres. Ceci afin que la collecte s'effectue en toute sécurité. Le lieu d'implantation est validé par les agents environnement du Syndicat.

La commune de Dampierre sous Bouhy a fait une demande pour le remplacement de son PAV aérien par un PAV semi-enterré. Celui-ci était situé en centre bourg et remplissait toutes les conditions nécessaires. En avril 2016, un PAV semi-enterré a été installé. Ce PAV semi-enterré a coûté 13 410 € HT (hors génie civil) contre 5 508 € HT pour un PAV aérien.

De nouvelles consignes de tri

Le Syndicat mixte de la Puisaye a candidaté pour faire partie de la seconde phase d'expérimentation lancée par Eco-Emballages pour un élargissement des consignes de tri.



Au total, 243 collectivités ont candidaté pour cette expérimentation du tri de tous les plastiques. 160 collectivités, dont le Syndicat ont finalement été sélectionnées par Eco-Emballages.

La population concernée est de 11,6 millions de Français qui s'ajouteront aux 3,7 millions déjà impliqués dans le cadre de l'expérimentation initiale soit 15,3 millions d'habitants soit près de 25 % de la population. Cette nouvelle phase d'extension devrait permettre de recycler environ 20 000 tonnes par an d'emballages ménagers en plastique en plus, projette Eco-Emballages.

Le centre de tri qui accueille les emballages du Syndicat a réalisé différents travaux afin de s'adapter au tri de ces nouveaux flux : amélioration des équipements pour trier les films, automatisation du tri des différentes résines et adaptation des conditions de travail des opérateurs.

Ainsi, depuis juin 2016, tous les emballages en plastique se recyclent :

- les bouteilles et flacons en plastique
- les pots en plastique : pot de yaourt, pot de crème, de fromage blanc, de dessert, pots de fleurs,
- les barquettes en plastique : barquette de beurre, de charcuterie, de poisson, de fromage, de fruits et légumes, barquette de gâteaux, de pâtes fraîches, de viande...
- les boîtes en plastique : boîte de confiserie, de glace et sorbet, d'œufs...
- les blisters en plastique : blisters d'ampoules, de piles, de jouets...
- les sacs et films en plastique : sacs de caisse, films d'emballage, papier bulle...

Exploitation des PAV

L'exécution du service de collecte PAV est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public à des opérateurs privés : le verre est collecté par la société Gachon, les emballages et le papier par l'entreprise Bourgogne Environnement.

La facturation se fait au tonnage collecté de ces PAV.

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Eco-Emballages
Emballages	Bourgogne Environnement	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Eco-Emballages
Papier	Bourgogne Environnement	Oui	Collecte et tri	Vente du papier

Les circuits de collecte

Les circuits de collecte sont adaptés en fonction de la vitesse de remplissage des colonnes. La fréquence peut être hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, voir à la demande. Des demandes supplémentaires d'enlèvement peuvent avoir lieu au besoin.

Les débords de l'automne

En octobre et novembre dernier, de nombreux débords de colonne de tri ont eu lieu. Ce fait exceptionnel est la conséquence d'une panne de camion doublée d'une période de vacances scolaires, de jours fériés et d'une météo clémente.

Heureusement, les communes ont été très réactives et se sont fortement impliquées dans le nettoyage des points recyclage.

De nombreuses communes nous ont signalé ces problèmes et les ont interprété comme une conséquence de l'extension des consignes de tri mise en place cet été.

En ce qui concerne ces nouvelles consignes de tri, elles n'ont pas encore d'incidence sur le gisement et les quantités collectées que nous pouvons observer grâce aux caractérisations au centre de tri et aux tonnages collectés.

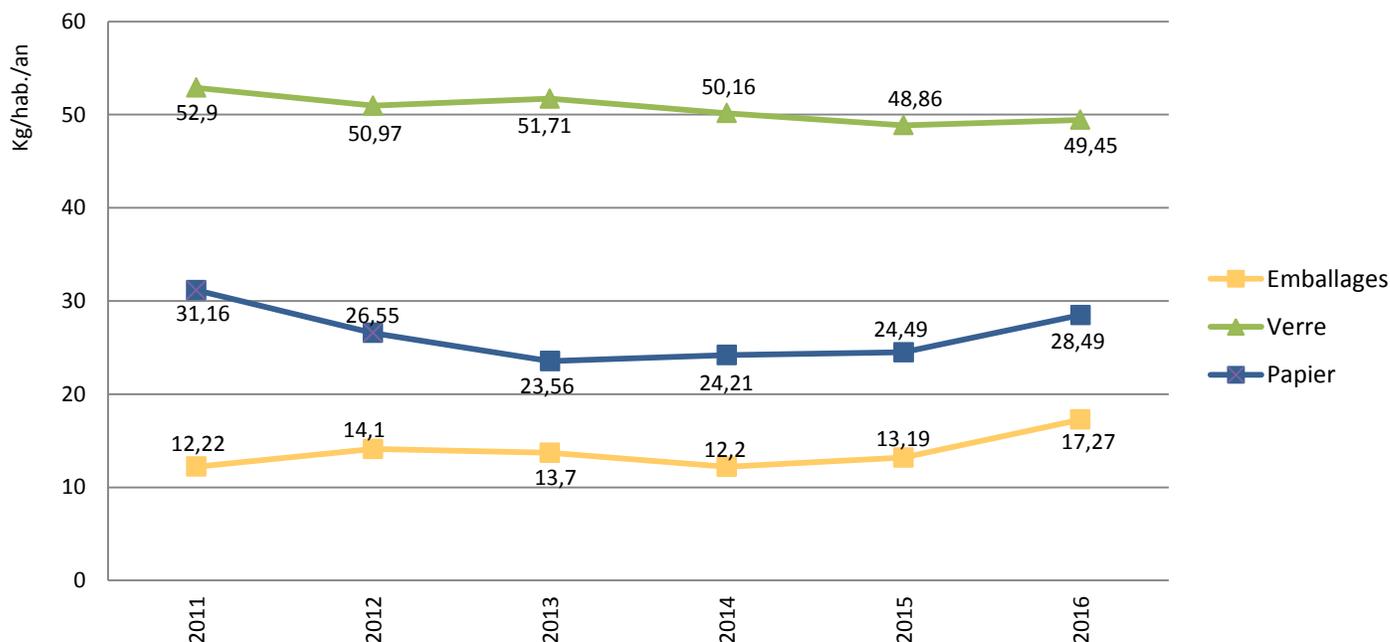


Les mois à venir vont nous permettre de mieux étudier les conséquences des nouvelles consignes de tri. Si les tonnages sur certaines communes venaient à devenir très régulièrement supérieurs à la moyenne, nous envisagerons alors de densifier les points recyclage actuels ou même d'en créer de nouveaux.

Evolution de la collecte sélective (quantité traitée)

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Verre	Tonnage	1 913	1 862	1 885	1 830	1 775	1 790
Papier		1 058	970	859	883	890	1 031
Plastique		166	223	204	172	172	244
Métal		120	126	109	105	133	81
Brique et cartonnette		156	166	185	185	174	299
Carton de déchetterie			183	197	233	263	221
Verre		Kg/hab.	52,9	50,97	51,71	50,16	48,86
Papier	29,27		26,55	23,56	24,21	24,49	28,49
Plastique	4,58		6,10	5,59	4,73	4,73	6,76
Métal	3,33		3,45	2,99	2,87	3,67	2,25
Brique et cartonnette	4,31		4,54	5,08	5,08	4,79	8,26
Total matière (tonnes)	3 413		3 347	3 242	3 175	3 144	3 445
Total matière (Kg/hab.)	94	92	89	87	87	95	

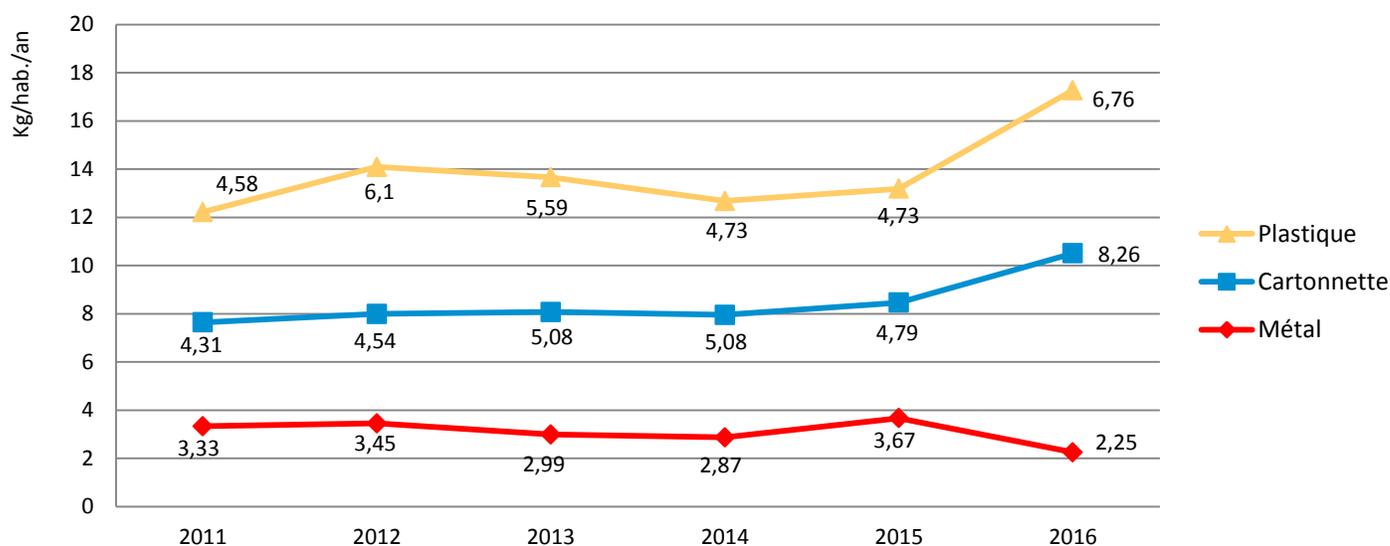
Les résultats par flux



La production de recyclables est en légère hausse.

Les quantités de verre restent encore importantes (49 kg/hab./an) au regard du gisement national (46 kg/hab./an).

Le détail du conteneur à emballages



Les performances

Performances (kg/hab./an)

		Moyenne nationale Apport Volontaire 2007	Collectivités Yonne 2013	SMP 2016
Emballages	Métal	1,14	2,56	2,25
	Cartonnettes et briques	5,08	8,71	8,26
	Bouteilles et flacons plastique	3,23	4,73	6,76
Verre	Verre	31,92	35,70	49,45
TOTAL I		41,37	51,70	66,72
Papier	Papier	21	NC	28,49
TOTAL II		62,37		95,21

Les performances de recyclage du Syndicat en 2016 sont satisfaisantes. Elles sont supérieures à celles des collectivités de l'Yonne (+25 %), en ne prenant en compte que les emballages et le verre.

Nos performances dépassent aussi les résultats nationaux. Ces bons résultats s'expliquent en partie par la présence sur le territoire de nombreux points recyclage (1 PAV pour 237 hab. contre 500 hab. pour la moyenne nationale).

Néanmoins, ils ne doivent pas masquer des taux de refus pour les emballages trop élevés.

Les caractérisations et les refus au centre de tri

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés en point d'apport volontaire.

Le nombre de caractérisations est défini en fonction de la régularité des résultats et des performances de la collectivité par le contrat Eco-Emballages.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent du Syndicat.

En 2016, 17 caractérisations pour les emballages et 8 pour les papiers ont été réalisées.

A chaque caractérisation, le centre de tri nous donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans nos gisements. De 2006 à 2011, le taux de refus des emballages a augmenté régulièrement, atteignant les 34 %. Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères.

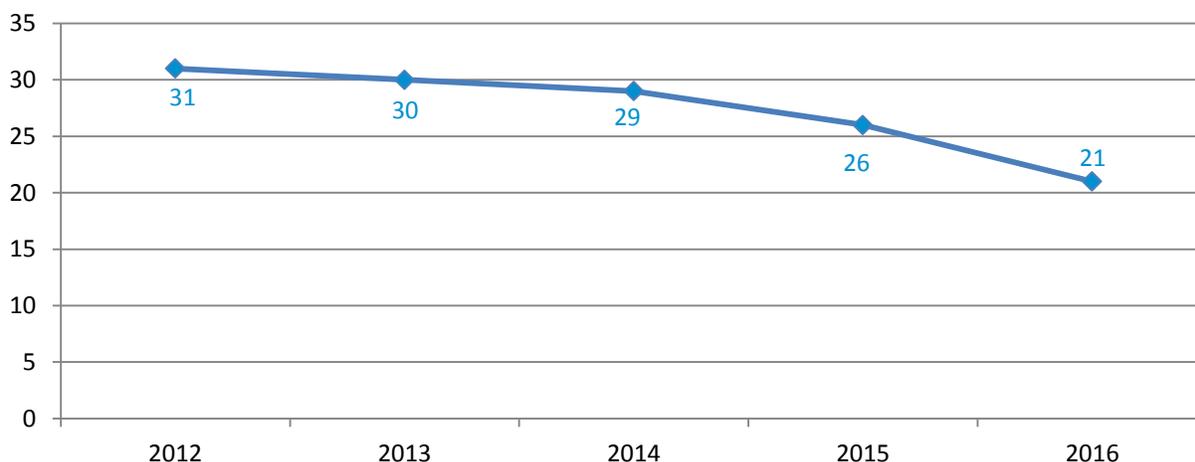
Depuis 2012, le taux de refus pour les emballages baisse (- 32 %) atteignant cette année 21 %. Cette baisse est due en partie à l'accentuation de la communication de terrain : mise à jour de la signalétique des points d'apport volontaire, porte à porte,... De plus, le Syndicat a insisté auprès du collecteur afin d'impliquer fortement les équipages de collecte (refus).

Ce taux reste néanmoins élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15 %.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de refus emballages %	34	31	30	29	26	21
Taux de refus papier %	1,5	1	2	3	1,8	1

Evolution du taux de refus des emballages



En 2016, le taux de refus pour les papiers est excellent à 1 % (moyenne nationale de 5 %).



LES DECHETTERIES

Une déchetterie pour 3 966 habitants (moyenne nationale 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural).

Nombre de déchetteries	10
Exploitation haut de quai (gardiennage)	Régie
Enlèvement des bennes	Bourgogne Recyclage / Shamrock
Accueil des déchets dangereux des ménages	OUI
Accès des professionnels	OUI
Cartes magnétiques	OUI

Dix sites

Les déchetteries sont des espaces clos, gardiennés qui permettent de déposer les déchets ne pouvant être collectés en porte à porte, en raison de leur nature, poids ou volume. Elles sont spécialement aménagées pour recueillir les déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées. Les déchets dangereux sont ainsi traités d'une manière spécifique.

Depuis que ses adhérents lui ont délégué la compétence collecte au 1^{er} janvier 2012, le Syndicat mixte de la Puisaye gère les 10 déchetteries de son territoire, situées à Champcevrains, Charny, Coulanges sur Yonne, Etais la Sauvin, Molesmes, Pourrain, Saint Amand en Puisaye, Saint Fargeau, Saint Sauveur en Puisaye et Toucy.

Dès leur arrivée, les déchets sont dirigés vers la benne appropriée pour être regroupés et transportés vers leur filière de valorisation. Certains produits de consommation courante qui peuvent s'avérer toxiques (piles, peintures, huiles,...) sont isolés dans un local spécifique avant d'être acheminés vers des centres de traitement.

Population desservie au 1^{er} janvier 2016

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population* desservie du territoire SMP	Population* desservie hors territoire SMP	Population* totale desservie
Syndicat mixte de la Puisaye	36 194		36 194
Sommeçaise		349	3 345
La Ferté Loupière		491	
Merry la Vallée		403	
Saint Maurice le Vieil		517	
Le Val d'Ocre		416	
Saint Maurice Thizouaille		259	
Entrains sur Nohain		910	
TOTAL	36 194	3 345	39 539

* Population municipale

Des conventions existent avec la Communauté de communes de l'Aillantais pour accueillir les communes de Sommeçaise et de La Ferté Loupière, les communes de Merry la Vallée, Saint Maurice Thizouaille, Saint Maurice le Vieil, le Val d'Ocre et avec la Communauté de Communes Val de Saucy afin d'accueillir les habitants de la commune d'Entrains sur Nohain, en contrepartie d'une participation au coût de fonctionnement, au prorata du nombre d'habitant.

La mise en réseau des déchetteries

Fin 2010, la Communauté de communes du Toucycois avait équipé les usagers de cartes magnétiques pour l'accès aux déchetteries de Toucy et de Pourrain.

Fin 2013, le Syndicat a commencé à équiper tous les foyers du territoire de cartes magnétiques pour les 8 autres déchetteries. De type carte bancaire, nominative et personnelle, cette carte permet de mieux gérer les particuliers et les professionnels : contrôle des entrées (uniquement les habitants du territoire, taux de fréquentation...), statistiques sur l'origine et la nature des déchets apportés, contrôle de l'apport des professionnels...

Depuis 2014 et la distribution généralisée des cartes magnétiques, les habitants peuvent se rendre sur le site de leur choix.

Fin 2016, le taux de distribution s'élève à 79 %.

Plus de 2 020 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers non encore équipés.

181 cartes ont été perdues par les habitants et refaites en 2016. Cette prestation est facturée 8 €.

Des travaux en déchetteries

En 2016, des travaux d'aménagements se sont poursuivis afin d'accueillir au mieux les nouvelles filières (benne Eco-mobilier, les déchets toxiques, les pneus, les déchets électriques, les lampes et néons...) tout en respectant la réglementation et les exigences de ces nouveaux éco-organismes.

Un abri en bois a été construit à Pourrain pour les déchets toxiques, il augmente la capacité d'accueil et limitera à l'avenir le nombre de rotations de camions.

Les surfaces utilisables ont été optimisées pour la création de quais supplémentaires ou l'amélioration de l'accès des usagers et des prestataires sur les déchetteries de Charny, Pourrain, Toucy et Saint Amand en Puisaye.

Ces travaux sont subventionnés par la DETR et font suite au programme de travaux développés les années précédentes.

Les tonnages

Les quantités collectées sont en hausse de + 5,03 % sur le territoire. On constate une baisse de -12,9 % pour les encombrants, et ce grâce à la mise en place généralisée des bennes bois dans les 10 déchetteries, le début de la mise en place des bennes mobilier (127 tonnes) et des bennes placoplâtres (15,04 tonnes).

2016 marque pour la 1^{ère} fois un fléchissement de la progression des tonnages d'encombrants, la progression des bennes mobilier devraient la confirmer dans les années à venir.

Les cartons qui étaient stables depuis 2012 progressent de +11,88 % pour atteindre 335 tonnes, signe probable d'une reprise économique.

Les gravats atteignent leur plus bas niveau depuis 2012. Les capsules Nespresso continuent leur progression (+ 37 %).

Le ratio de 267 kg par habitant reste toujours bien supérieur à celui de la moyenne nationale (195 kg/hab.)

Par rapport à 2015, nous enregistrons + 20 kg/habitant. Une des raisons probables est l'apport conséquent de déchets suite aux inondations de juin 2016 dans le nord du territoire. En effet, la déchetterie de Charny a accueilli respectivement + 450 et + 870 visites en juin et juillet.

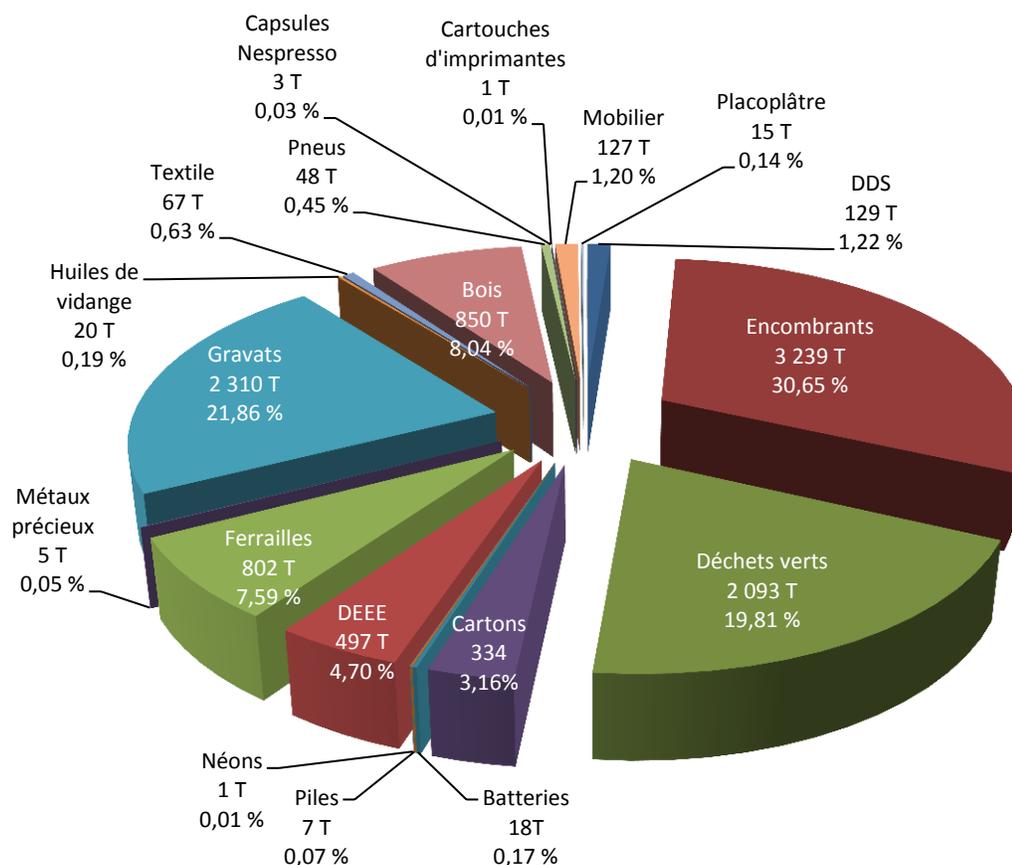
Type de déchets	Tonnage	Taux de progression en %	Type de déchets	Tonnage	Taux de progression en %
Encombrants	3 239	- 12,9	DDS	129	+13,15
Bois	850	+ 293,52	Batteries	18	-14,5
Cartons	335	+ 11,88	Piles	7	+44,5
Ferraille	803	+ 12,41	Lampes - Néons	1	- 33,7
Métaux précieux	5	+295	Huile de vidange	20	+ 20,2
Déchets verts	2 093	+10,45	Textiles	67	+ 14,03
Gravats	2 310	- 9,4	Pneus	48	- 11, 64
DEEE	497	+ 12,44	Capsules Nespresso	3	+ 12,5
Mobilier	127	Entrée	Cartouches d'imprimante	1	- 8,2
Placoplatre	15	Entrée			
Total		10 568,85	+ 5,03 %		

Au total, 2 261 bennes ou enlèvements de matériaux par les éco-organismes (DEEE, toxiques, piles...) ont été effectués sur les déchetteries.

Les déchets interdits

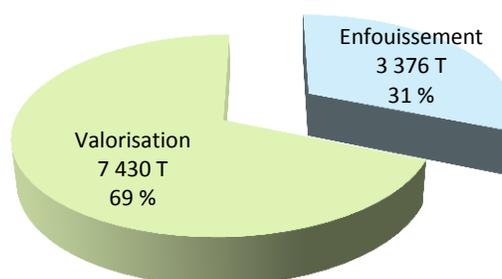
Les déchets interdits sont : les ordures ménagères, les déchets industriels, agricoles, les déchets artisanaux et commerciaux, les déchets amiantés, les bouteilles de gaz et les extincteurs, les boues de station d'épuration, les boues de fosses septiques, les lisiers et fumiers, les cadavres d'animaux, les cendres chaudes, les carcasses de voitures ou similaire, les engins explosifs ou dangereux, les produits radioactifs, les pneus agricoles et de poids lourds.

Les apports en déchetterie par type de déchets



Les encombrants, les gravats et les déchets verts sont les déchets les plus déposés en déchetterie.

La part de valorisation des déchets entrants en déchetterie



69 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

EN CHIFFRES...

1 917 tonnes de déchets (18,17 % du gisement) rapportent directement une recette au Syndicat (DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux...) soit une progression de 439 tonnes / 2015.
813 tonnes (8 % du gisement) sont traités par des Eco-organismes.

Les filières

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	SMP en régie
Gravats	SMP en régie
Encombrants	SMP en régie
Bois	Bourgogne Recyclage
Métaux	Bourgogne Recyclage
Lampes usagées	RECYLUM
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE
Cartouches	Collectors
Capsules Nespresso	Nespresso
Carton	Shamrock
Déchets ménagers spéciaux	Triadis/EDIB
Huiles de fritures	Gaec des Baillys
Huiles de vidanges	Sevia
Batteries	Bourgogne Recyclage
Vêtements	Le Relais

La collecte des textiles

En 2016, 138 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire) avec le Relais soit plus de 3.50 kg par habitant. Les chiffres sont en nette progression (86 tonnes en 2015).

Effractions et récupération des matériaux

Les prix des matériaux ferreux et non ferreux à la revente sont très élevés et suscitent la convoitise de nombreuses personnes qui viennent en dehors des heures d'ouverture récupérer ces matériaux. En 2016, le Syndicat a constaté de nombreux actes de vandalisme. Les sites ont été régulièrement fracturés, occasionnant un coût plus important que les autres années (portails, portes, grilles DEEE) pour un montant de 4 500 € ainsi que de nombreuses heures de réparation effectuées par les agents.

De plus, pendant les heures d'ouverture, les agents d'accueil rencontrent des difficultés pour faire respecter l'interdiction de récupération, et ce malgré les affiches déposées sur tous les sites.

Bilan des effractions constatées	2014	2015	2016
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	31	27	26
Dépôts sauvages devant les déchetteries	41	34	20
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	12	4	4
Départ de feu dans les bennes	0	0	0

Mesures prises pour lutter contre les effractions et les incivilités :

- Stockage des batteries et matériaux précieux hors des locaux fermés des déchetteries et évacuation au fur et à mesure des apports.
- Dépôts de plaintes systématiques.
- Courriers systématiques aux contrevenants.
- Achat de caméras et de panneaux informatifs sur la vidéosurveillance.

Les dépôts de plaintes ne sont pas pris en compte par le Procureur de la République qui a refusé de poursuivre les contrevenants, même identifiés sur les vidéos notamment.

Malgré ces vols, le Syndicat a collecté 18,4 tonnes de batteries (22 T en 2015) et 5 tonnes de métaux, cuivre, laiton, inox... (1 tonne en 2015) grâce aux collectes systématiques mises en place.

Formation, communication et nouvelles filières

Formation des gardiens au tri des DDS

En janvier 2016, le Syndicat a organisé en mairie de Mézilles, une formation pour les gardiens de déchetterie sur les consignes de tri, la sécurité et la réglementation des Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Les DDS sont les déchets issus de produits de bricolage et de jardinage collectés en déchetteries.

Elle était dispensée par l'organisme EcoDDS, qui a pour mission de prendre en charge techniquement et financièrement la collecte et le traitement de ces déchets et d'apporter des soutiens financiers aux collectivités qui mettent en place la collecte des déchets spécifiques issus des ménages : les déchets diffus spécifiques (DDS)

Cette formation fait suite à la signature d'une convention en janvier 2014 avec EcoDDS.



Pour respecter le cahier des charges, les agents du Syndicat devaient assister à des modules de formation obligatoire d'une demi-journée. En effet, l'éco-organisme rencontre des taux d'erreur de tri importants au niveau national. Il a missionné la société IDF (Institut de Formation Déchets) pour former ses adhérents afin de réduire ces erreurs et améliorer la sécurité du personnel technique des déchetteries.

Lors de cette formation, les gardiens ont reçu toutes les informations techniques nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles conditions : reconnaissance des déchets, consignes de tri, rappel des risques liés à la manipulation de ces déchets. Liant théorie et pratique, cette rencontre a également permis les échanges sur les bonnes pratiques et difficultés rencontrées.

Ecomobilier

Les produits mobiliers usagés représentent en France 26 kilos par habitant chaque année, soit au total 1,7 million de tonnes, l'équivalent de 170 fois la tour Eiffel...

Face à ce constat, le Syndicat mixte de la Puisaye a signé un contrat territorial de collecte avec Éco-mobilier, l'éco-organisme dédié à la collecte, au recyclage et la réutilisation des meubles usagés.

Grâce à des bennes dédiées, le mobilier récupéré sera trié, valorisé et recyclé. C'est une économie de matières premières car la majorité est composée de bois, de métaux et de mousses qui sont recyclés et qui peuvent être utilisés pour réaliser des meubles neufs. Ainsi du mobilier auparavant jeté aux encombrants et ensuite enfoui dans l'ISDND de Ronchères, va pouvoir trouver une seconde vie. Une première benne a été installée en février à la déchetterie de Charny. 126,92 tonnes ont été collectées pour cette première année. La recette pour 2016 est de 27 483 €.



Les agents des déchetteries ont reçu une formation spécifique pour guider les usagers. De plus, une bâche et un totem reprenant les différentes consignes sont installés près de la benne pour aider au tri.

Le dispositif de collecte sera étendu progressivement à l'ensemble du territoire dans les prochaines années.

L'éco-organisme verse au Syndicat des aides financières pour la mise en place de cette collecte.

Déchetterie sans benne mobilier	Déchetterie avec benne mobilier
1 250 € /an / site	2 500 € /an / site
5 € / t de mobilier potentiellement collecté	20 € / t de mobilier collecté
Communication 0,05 € /hab./an	Communication 0,10 € /hab. /an

A cela s'ajoute les économies générées par le détournement de ce mobilier du gisement des encombrants (gestion en déchetterie, transport et enfouissement).

Palette

Le Syndicat a signé un contrat avec Burban Palettes afin de récupérer les palettes. En fonction de leur état, elles seront réparées ou broyées pour être transformées en bois énergie.

La société Burban Palettes a étudié les caractéristiques techniques du gisement du Syndicat : dimensions, normes, proportion de palettes cassées...

A partir de cet audit, il a établi une proposition financière tenant compte du volume et de la qualité du gisement.

Pour le Syndicat, l'enlèvement a été défini à partir de 100 palettes (stockées sur le site de Ronchères) et nous recevons de 50 cts à 3,50 € par palettes en fonction de l'état et du modèle.

La recette 2016 est de 961 €.



Les plaques de plâtre

Le Syndicat a signé un contrat avec Bourgogne Recyclage pour détourner de l'enfouissement les plaques de plâtre.

Le plâtre et les plaques ne sont pas des déchets inertes (contrairement à des déchets tels que le ciment et les gravats qui, eux, ne se décomposent pas). En effet, elles sont solubles dans l'eau, et lorsqu'elles se décomposent, elles peuvent former des gaz et acides polluants et malodorants contenant du soufre. Elles ne doivent pas être enfouies sans précautions afin d'éviter réactions et pollutions des nappes phréatiques, c'est pourquoi le Syndicat a installé sur la déchetterie de Molesmes et de Toucy, une benne spécialement dédiée aux plaques de plâtres.

C'est la société Bourgogne Recyclage qui est chargée de la collecte et du traitement. Le coût de cette opération reste important (135 € la rotation benne et 85 €/tonne de traitement) mais ainsi non seulement les plaques de plâtres ne sont pas enfouies mais en plus elles sont dépolluées dans des sites de traitement en région parisienne.

Le coût de l'opération en 2016 est de 2 182 € TTC. Cette opération sera bientôt étendue à d'autres déchetteries du territoire.



La recyclerie de Puisaye

La recyclerie de Puisaye a ouvert le 3 décembre 2016 à Saint Amand en Puisaye.

Projet associatif soutenu par la Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre et le Syndicat mixte de la Puisaye, elle a pour objectif de donner une seconde vie aux objets par la récupération et la revente.

Une convention a été signée avec le Syndicat afin d'avoir accès aux déchetteries de Saint Amand en Puisaye, Saint Sauveur en Puisaye et Etas la Sauvin.

Les objets, meubles, vaisselle, bibelots déposés en déchetteries sont récupérés par les bénévoles et acheminés au local, triés et mis en vente.

Les habitants peuvent également déposer leurs objets directement à la recyclerie.

Dès l'ouverture, la recyclerie a rencontré un vif succès avec plus de 100 visiteurs et 550 € de vente le premier jour.

A long terme l'association espère créer un atelier d'insertion.



Nouvelle signalétique

Toutes les déchetteries ont été équipées de nouveaux panneaux de signalétique.

Ces totems suivent la charte graphique de l'ADEME et sont en partie subventionnés par le DETR.

Ils précisent quels déchets sont acceptés dans les bennes pour aider au tri, en conformité avec les nouvelles filières mises en place (Ecomobilier, placoplâtre).



Visite de l'usine de recyclage des DEEE : Remondis

Au mois de mars, les gardiens de déchetteries sont allés visiter l'usine de recyclage des DEEE, Remondis, qui avec 35 000 tonnes recyclées en 2013 est l'un des deux plus gros sites de traitement en France.

En 2016, nous avons récupéré via les déchetteries près de 497 tonnes de DEEE soit un peu plus de 12,53 kg/an/hab., la moyenne nationale avoisinant les 7,5 kg/an/hab.

Eco-Pâturage

Une convention a été passée avec un agriculteur des environs afin que la jument Câline profite de l'herbe de la déchetterie d'Etai la Sauvin... ce qui évite aux agents du Syndicat de tondre ce site (gain de temps et économie du matériel).





Les installations de traitement et de valorisation

L'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux)

L'ISDND de Ronchères reçoit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée. Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée. Elle est exploitée en régie directe par le Syndicat.

L'installation dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation avec fin de validité au 15 juillet 2029.

Le site accueille en moyenne 56 bennes de déchets par semaine :

SUEZ RV (OM et biodéchets)	30 camions / semaine
Bourgogne Recyclage (déchetteries)	26 camions / semaine

Fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 15 000 tonnes de déchets par an, composés des déchets des ménages du territoire et des déchets encombrants non valorisables collectés en déchetteries.

Des alvéoles, dans lesquelles on déverse les déchets, sont creusées dans le sol. Elles sont dotées de dispositifs d'étanchéité (géomembrane, argile,...).

Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets) est récupéré et utilisé, par l'intermédiaire d'une chaudière, pour permettre l'évaporation des lixiviats.

Après traitement, seule une petite quantité de boue est produite ; elle est acceptée dans l'ISDND après analyse par un laboratoire extérieur.

Une fois la capacité maximale atteinte, on procède à la fermeture des casiers avec 1 mètre d'argile compactée, puis un géo synthétique drainant et enfin de la terre végétale, conformément à la réglementation.

Les tarifs

Il y a très peu d'apports extérieurs aux déchets collectés en porte à porte ou en déchetterie. Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés par le Comité syndical.

Le tarif d'enfouissement en 2016 est de 54,50 € net auquel s'ajoute la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluante) de 20,08€.

Analyse et contrôle

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux.

- Contrôle sur les déchets : pesées, contrôle visuel, radioactivité, examen permanent au déchargement...
- Sur les eaux du site : contrôle des eaux souterraines sur quatre piézomètres et des eaux de surface des bassins.
- Sur les lixiviats : des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.
- Sur les biogaz : contrôle des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz.
- Sur le bruit : des mesures sont effectuées tous les 5 ans.

Un registre sur site mentionne les résultats et les actions issus de ces contrôles.

Travaux sur l'ISDND

L'ISDND avait un excédent de lixiviats dans le premier casier de stockage des déchets. Suite à l'étude complémentaire concernant la possibilité de rejets hydriques en milieu naturel, le Syndicat a attribué en 2014 un marché d'exportation et de traitement des lixiviats (200 m³ / jour) à la Lyonnaise des Eaux (direction régionale Bourgogne, Champagne, Jura).

L'évacuation s'est terminée en 2016 avec 4 650 tonnes traitées pour un coût de 217 600 €.

Des travaux ont également été effectués sur le bassin à lixiviats pour environ 50 000 €. Celui-ci a été vidé, curé, rehaussé, nettoyé et remis aux normes (inclinaison de la pente). Une nouvelle géomembrane a été installée. La capacité du bassin est à présent de 5 000 m³. Il a également été clôturé.

Forage de puits à biogaz

A l'été 2016, 3 puits à biogaz ont été forés sur le casier actuellement en cours de fonctionnement. Ces 3 puits de 15 m de profondeur ont été creusés grâce à une tarière hydraulique de 80 cm de diamètre. Ils permettent de récupérer les biogaz du casier.



La Commission de suivi du site

La Commission de suivi du site a pour objectif d'évoquer les conditions d'exploitation de l'ISDND. Elle est obligatoire, paritaire, composée de représentants de l'Etat, d'associations, de représentants des communes riveraines et de l'exploitant du site.

Elle est présidée par le préfet qui peut inviter toutes les personnes dont la présence lui semble utile.

Elle a une mission générale d'information du public en matière de sûreté et de suivi de l'impact des activités de l'installation sur les personnes et l'environnement.

Son travail vise à vérifier que l'exploitant met tout en œuvre pour minimiser les risques relatifs à l'installation. Elle s'est réunie le 24 novembre 2016 en mairie de Ronchères et a également visité le site.

Le centre de compostage

Fonctionnement de l'installation

Après un contrôle rigoureux de la qualité des apports, les biodéchets sont réceptionnés dans un bâtiment et les déchets verts sont broyés à l'aide d'un broyeur d'une capacité de plus de 30 m³/heure.

Les deux flux sont ensuite mélangés et introduits dans un tunnel de 80 m de long. La matière est retournée plusieurs fois par jour par un fermenteur à axe horizontal. Celui-ci a pour mission de mélanger et d'aérer la matière, afin que la fermentation ait lieu dans les meilleures conditions.

Un système d'arrosage est présent afin d'avoir une humidité optimale. La fréquence de retournement est adaptée à la nature des produits et à leurs stades d'évolution. Le produit est ensuite mis dans un box pour maturation.

Le suivi quotidien de la fermentation est assuré grâce à des mesures de la température, permettant de contrôler la dégradation des végétaux et l'hygiénisation du compost. La montée en température est supérieure à 55°C.

Après la phase de maturation, le produit est calibré à l'aide d'un trommel, selon des modes opératoires bien définis.



Les tarifs

Le compost est distribué en priorité aux usagers via les déchetteries. Une petite partie est vendue par l'intermédiaire de 110 Bourgogne au tarif de 11 € la tonne.

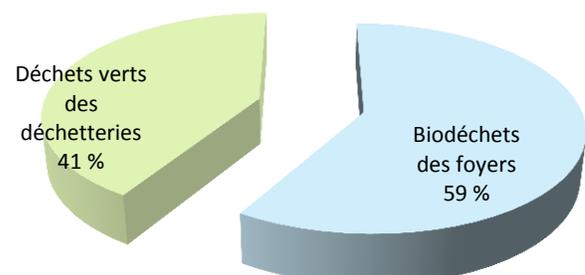
Analyse et contrôle

C'est la société AUREA, anciennement SAS Laboratoire qui analyse tous les lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2016, 21 lots ont été analysés avant distribution.

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Résultats des collectes 2016		
	Tonnages	Ratio kg/hab./an
Biodéchets des foyers	2 963	82
Déchets verts des déchetteries	2 082	58



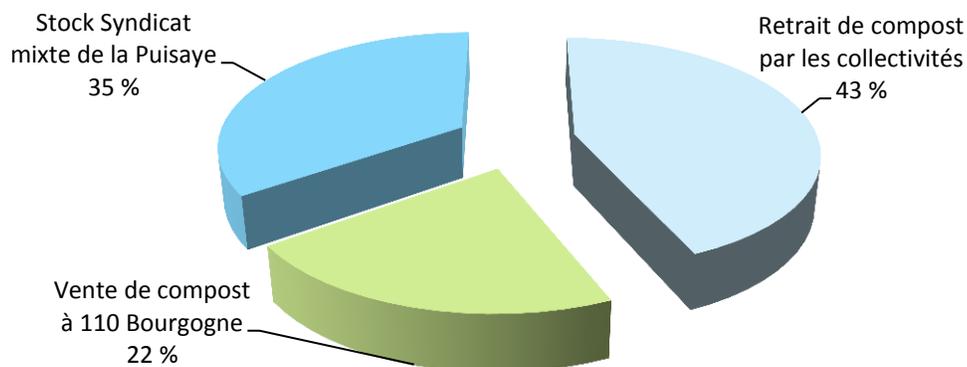
Répartition biodéchets – déchets verts collectés

La redistribution du compost

Le Syndicat produit un compost de référence, à haute valeur ajoutée, répondant aux normes qualitatives et environnementales les plus strictes qui lui permettent d'être commercialisé auprès d'agriculteurs et redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

1 799 tonnes de compost ont été produites en 2016 dont 784 tonnes ont été distribuées aux collectivités. Cette année, le Syndicat a vendu 390 tonnes de compost à 110 Bourgogne. 652 tonnes de la production 2016 étaient encore stockées fin décembre au centre de compostage.

Part de la distribution collectivités / 110 Bourgogne



Le label ASQA

Le Syndicat mixte de la Puisaye est membre du réseau Compostplus, association de collectivités territoriales à compétence déchets, engagées dans la collecte séparée et le traitement des biodéchets des ménages.



Créée en 2011, elle a pour objectif de promouvoir le développement de la collecte séparée des biodéchets à l'échelle nationale. Dans ce cadre, l'association a créé la marque « Amendement Sélectionné Qualité Attestée » (ASQA), un label Qualité pour les plateformes de compostage et leurs produits.

Le label ASQA est une marque collective, ouverte à toutes les plateformes de compostage, publiques et privées, mettant en œuvre un processus de compostage industriel.

Il atteste de :

- La production d'un compost de qualité grâce au contrôle des matières premières, à la traçabilité des matières, à la maîtrise du processus de compostage et à l'analyse des produits ;
- La satisfaction des utilisateurs ;
- La réduction des nuisances de la plateforme.

Il s'agit donc d'une démarche Qualité intégrée reposant sur des exigences de produit, des exigences de management de type ISO ainsi que des exigences réglementaires (règles d'exploitation ICPE, règlement européen des sous-produits animaux).

Le label ASQA a été créé pour répondre aux besoins des agriculteurs en termes de qualité et de traçabilité. En effet, la réglementation actuelle, notamment basée sur la norme NFU 44-051, étant jugée insuffisante, les agriculteurs réclamaient des exigences plus strictes accompagnées d'un contrôle indépendant.

Le Syndicat mixte de la Puisaye a réalisé en 2016 l'étude afin d'obtenir ce label. L'audit pour la labélisation s'est déroulé le 12 décembre 2016.

Les installations de stockage des déchets inertes

L'installation de déchets inertes de Lain

Le Syndicat mixte de la Puisaye possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.

Cette installation a reçu en 2016, les gravats des déchetteries de Coulanges sur Yonne, Etas la Sauvin et Molesmes (environ 530 tonnes).

L'installation de déchets inertes de Peruseau

Ce site appartient à la commune nouvelle Charny - Orée de Puisaye qui a confié sa gestion au Syndicat. Il accueille les gravats de la déchetterie de Charny soit pour 2016 environ 380 tonnes.

La valorisation des emballages, du papier et du verre

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. Le Syndicat a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société Sorépar dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Son centre de tri, situé à Ormoy, trie les emballages et les papiers du Syndicat mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et le papier collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri. Ces refus de tri sont transportés et enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Syndicat à Ronchères.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge du Syndicat, le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon sur Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées dans le cadre des contrats passés entre les collecteurs et celles-ci, pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les bouteilles en plastique	Valorplast
L'aluminium	CSR Environnement
L'acier	Arcelor
Les briques alimentaires et cartonnettes	COVED
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Saint Gobain



En résumé

Les déchets collectés par habitant en 2016

Déchets ménagers et assimilés collectés en 2016

611 kg/hab./an

592 kg/hab. en 2015

653 kg/hab. moyenne nationale

Ordures ménagères et assimilées

344 kg/hab./an 345 kg/hab./an - 439 kg/hab./an

**Emballages + papier
+ verre en AV**
95 kg/hab./an
87 kg/hab./an
65 kg/hab./an



Biodéchets en PAP

82 kg/hab./an
80 kg/hab./an

OM résiduelles en PAP

167 kg/hab./an
178 kg/hab./an
374 kg/hab./an (OM + biodéchets)

Déchets en déchetteries

267 kg/hab./an

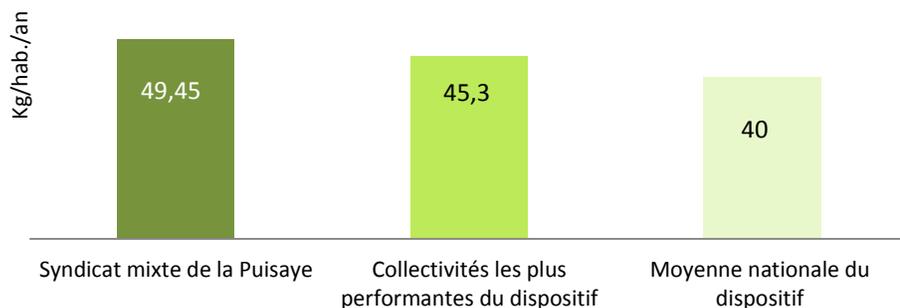
247 kg/hab./an

184 kg/hab./an

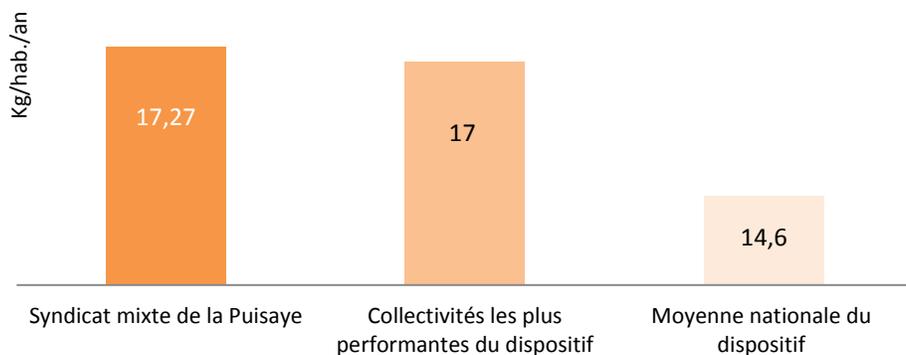


Les résultats comparés de la collecte sélective

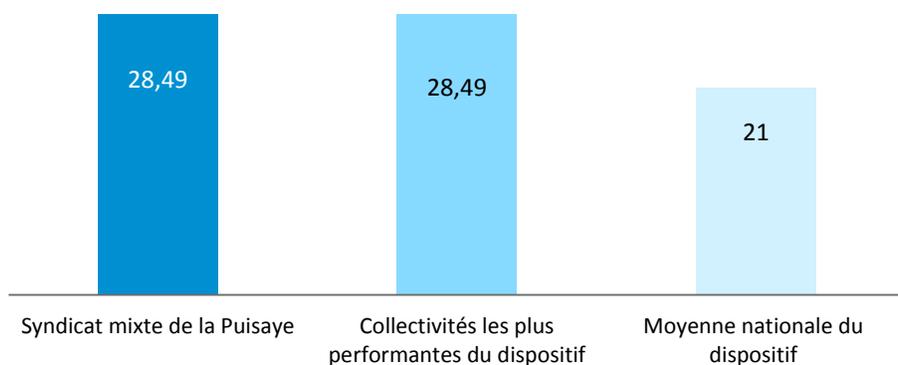
LE VERRE



LES EMBALLAGES



LE PAPIER



Sources Eco-Emballages et Ecofolio

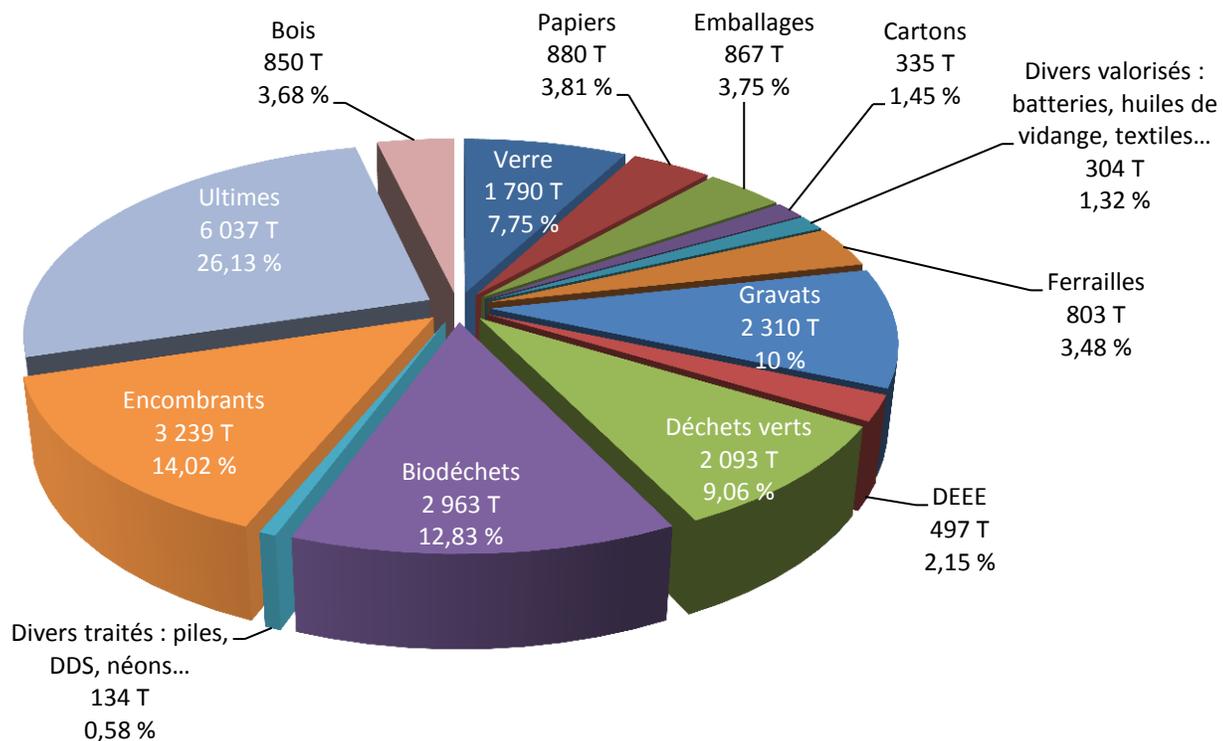
Zoom sur le recyclage des pneus

En 2016, le Syndicat a collecté 48,37 tonnes de pneus. Cela a permis d'économiser :

- 1 002 471 litres d'eau
- 69 689 litres de diesel
- 788 039 kwh d'électricité

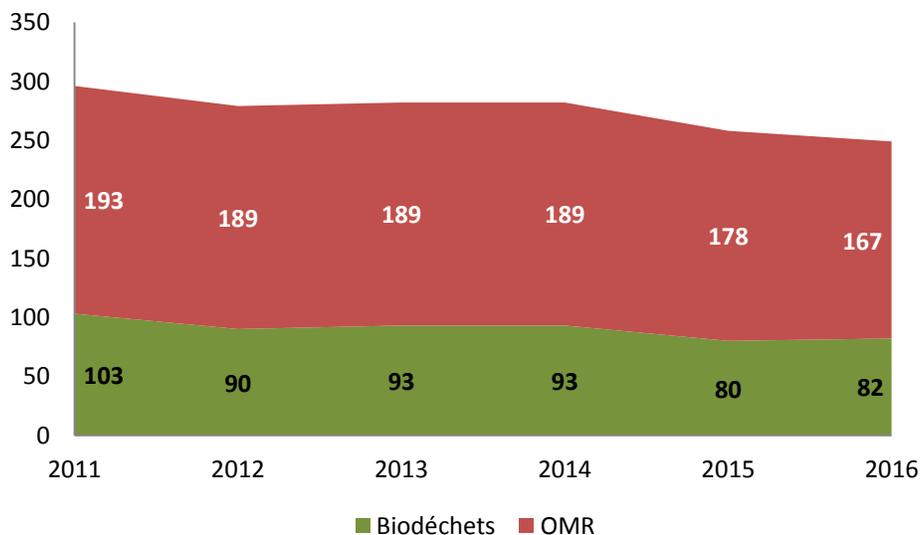
Les tonnages

Les tonnages collectés en 2016

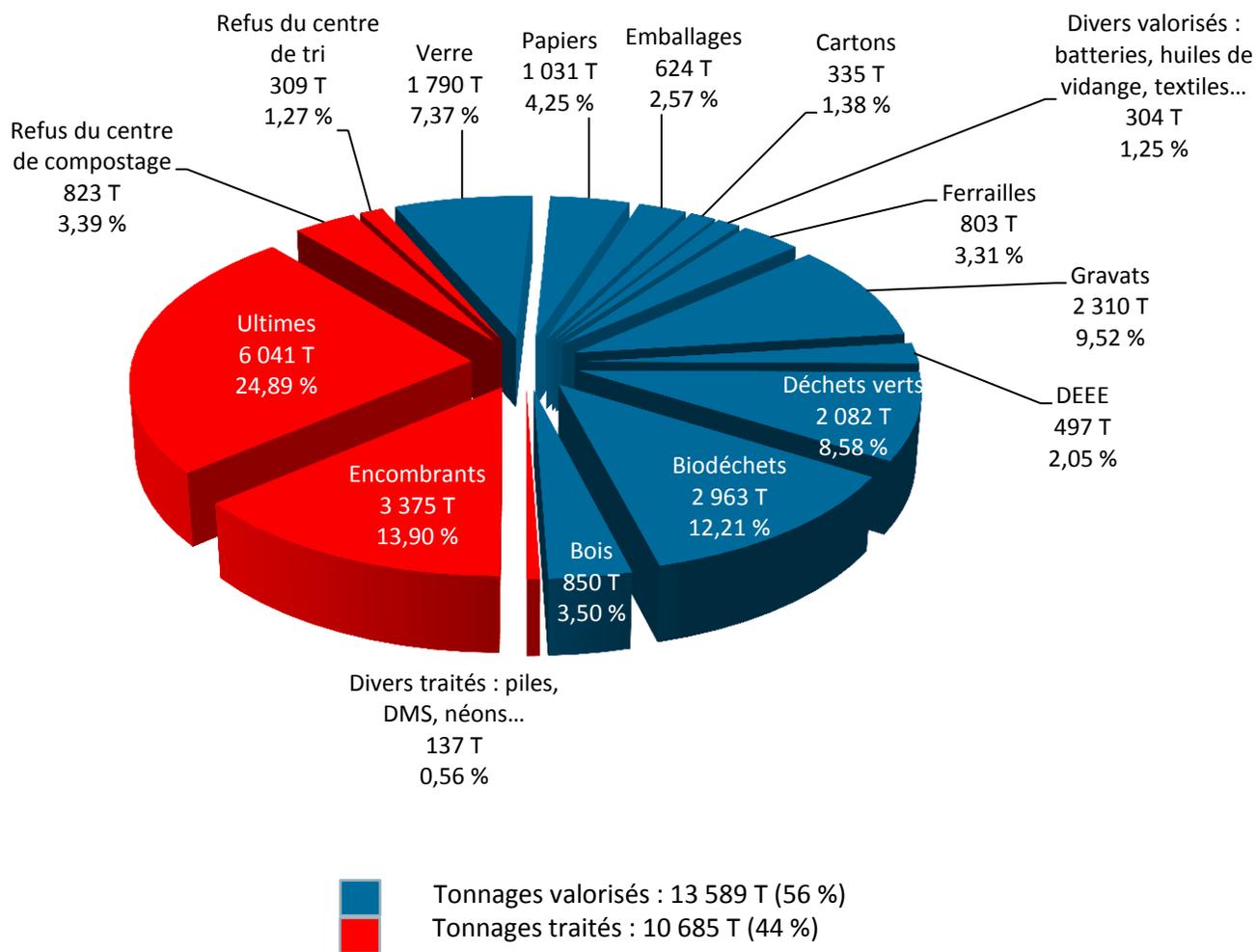


Total : 23 102 tonnes

Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets



Les tonnages traités en 2016



Total : 24 274 tonnes



Communication, information et sensibilisation

La communication orale

L'opération fruits et légumes

Le Syndicat est membre du Réseau Compost plus, réseau national regroupant des collectivités qui pratiquent le tri des biodéchets.

Il a décidé de s'associer aux autres membres du Réseau Compost + pour lancer une vaste opération nationale de sensibilisation aux sacs biodégradables à l'aulne de la suppression des sacs plastiques dans les commerces. Les grandes surfaces du territoire ont été démarchées afin de savoir si elles souhaitaient participer à l'opération. Les ATAC de Charny, Saint Fargeau et Saint Sauveur, les Intermarché de Charny et Toucy ainsi que le Carrefour Market de Saint Amand en Puisaye ont répondu favorablement.



L'opération consistait à mettre à disposition de ces magasins des sacs biocompostables et des outils de communication (affiches, guides, tracts...).

L'objectif principal était de promouvoir l'utilisation de ces sacs, acceptés dans le bac à biodéchets.

Par la même occasion, un rappel des consignes de tri a été effectué et notamment l'importance de bien trier les biodéchets.

L'opération s'est déroulée du 13 au 25 juin.

L'opération a bien été accueillie par les consommateurs, mais aussi par les enseignes participantes. Certaines d'entre elles ont, d'ailleurs, continué d'utiliser des sacs biocompostables suite à l'opération.

Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)

Comme chaque année, le Syndicat a participé à la SERD. Le thème de l'année 2016 était « les déchets dangereux ».

Les agents environnement ont fabriqué des produits ménagers maison (raviveur pour le bois, nettoyeur multi usage, pastille pour lave-vaisselle) qui ont été distribués aux visiteurs lors d'animations qui ont eu lieu dans 4 des 10 déchetteries du territoire (Charny, Saint Amand en Puisaye, Saint Sauveur en Puisaye et Saint Fargeau).

Leur a été également remis un livret comprenant les recettes et des trucs et astuces sur l'utilisation, entre autre, du bicarbonate de soude et du vinaigre blanc. Un rappel des consignes de tri a été effectué également.

Les personnes utilisant le compost mis à disposition en déchetterie ont rempli une enquête de satisfaction sur le produit dans le cadre du label ASQA.

En parallèle, un déstockage papier a été réalisé auprès des mairies. Chacune des mairies du territoire a reçu un email lui proposant de conserver ses papiers jusqu'à enlèvement de ceux-ci par un agent environnement. Lalande et Pousseaux y ont participé. 120kg de papier ont été collectés.



Opération de sensibilisation des touristes

Le Syndicat travaille depuis l'été 2014 sur la problématique du tri pour les touristes. Un Comité de pilotage, composé de professionnels du tourisme (le Syndicat du Pays Puisaye Forterre, des offices du tourisme, des dirigeants de camping, de centre équestre, l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne, le Conseil général, l'Association du réseau touristique de la maison de la Puisaye Forterre et du Chantier Médiéval de Guédelon) a travaillé ensemble afin d'évaluer les réels besoins des professionnels du tourisme (outils de communication, formations...), d'établir un plan d'action et un kit de communication (affiches, autocollants, guide du tri en langue étrangère) qui a été ensuite diffusé par les différentes structures auprès de tous les organismes de tourisme.



Ce travail a abouti à différents outils pour la période estivale de 2014 qui ont été testés en 2015. En fonction du retour terrain, ils ont été améliorés et diffusés à plus grande échelle lors de la saison 2016 via les offices du tourisme du territoire.

Une page spécifique a été créée sur le site internet du Syndicat, où tous les outils sont téléchargeables.

Sensibilisation des résidents secondaires

Les résidents secondaires sont nombreux sur notre territoire. Peu présents, ils sont plus difficiles à contacter. En juillet 2016, le Syndicat a participé à une manifestation avec l'office du tourisme Cœur de Puisaye. L'office a convié les résidents secondaires du territoire à un apéritif convivial sur la commune de Mézilles. Le Syndicat y tenait un stand d'information. Jours de collecte, consignes de tri, recyclage, coût du service, compostage... tous les sujets ont été abordés avec plus d'une cinquantaine de participants.



Sensibilisation des éco-délégués

Les collèges de Puisaye (Saint Sauveur en Puisaye, Saint Fargeau et Bléneau), la cité scolaire de Toucy (collège et lycée) et le collège de Charny ont contacté le Syndicat afin de travailler sur la thématique de la collecte et du tri des déchets et sur le tri plus spécifique du papier.

La centaine d'éco-délégués a été accompagnée dans leur démarche : diagnostic des atouts et des besoins, réunions de sensibilisation à la collecte et le traitement des déchets, formation des éco-délégués, visionnage d'un film sur le recyclage du papier, mise en place du tri des papiers dans les classes, visite du site de Ronchères...

Les 3 collèges de Puisaye ont été dotés par le Syndicat de corbeilles à papier de couleur bleue dans chaque classe. Le collège de Charny est venu visiter deux fois le site afin de réaliser un film sur le sujet qui sera diffusé à toutes les classes du collège.

Formations aux communes

Le Syndicat réalise chaque année plusieurs réunions de sensibilisation et d'information sur la collecte et le traitement des déchets. En 2016, des formations ont été menées auprès du personnel de mairie de Rogny les Sept Ecluses, le personnel de l'école primaire de Toucy et le personnel communal de Bléneau.

Formation du personnel du centre équestre de Chevillon

Suite à plusieurs refus de tri, les responsables du domaine équestre de Chevillon ont contacté le Syndicat afin d'organiser une formation avec son personnel. Cette rencontre a eu lieu, sur place, en mai 2016 et a permis de former le personnel de restauration et de répondre à leurs questions sur les consignes de tri.

Les animations scolaires

Chaque année, le Syndicat propose par courrier aux écoles primaires de son territoire, des animations sur le thème des déchets pour le cycle 3 (du CE2 au CM2).

Pour l'année 2015/2016, différentes activités étaient proposées : des animations sur le tri, la prévention et le compostage, le prêt d'outils pédagogiques (malle pédagogique, DVD, CD ROM...) ou encore la visite d'une déchetterie ou du site de Ronchères. Toutes les animations sont gratuites et les déplacements en car sont pris en charge par le Syndicat. Les classes peuvent choisir de réaliser plusieurs interventions. Pour l'année scolaire 2015/2016, les agents environnement ont réalisé 27 animations et sensibilisé 245 élèves.

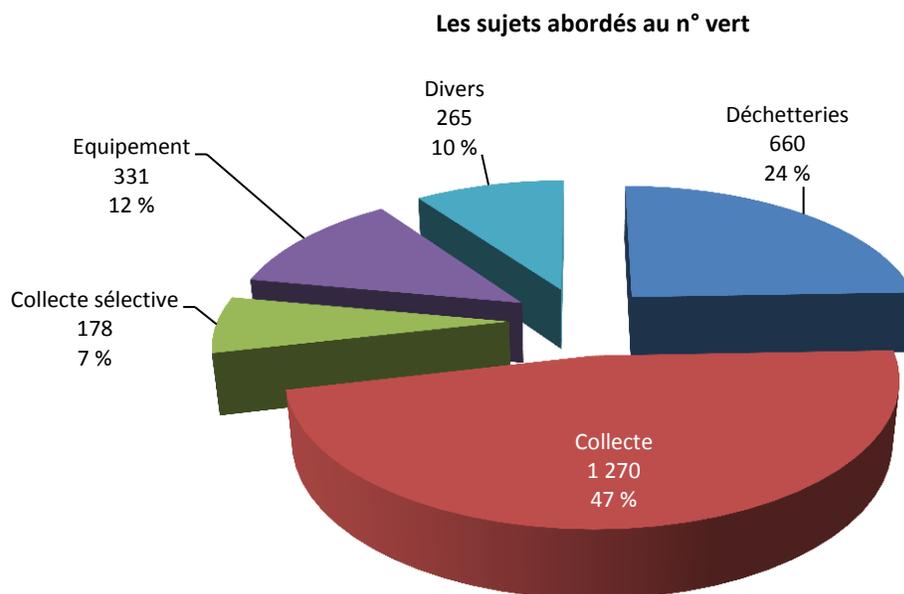
Thème de l'animation	Nombre d'animations 2015	Nombre d'animations 2016
Tri et collecte sélective	13	9
Prévention	8	8
Visites du site de Ronchères	6	7
Visites de déchetteries	4	3
Total	31	27

Le porte à porte

Cette année, la majeure partie du temps terrain des agents environnement a été consacrée à la résolution des points noirs. Néanmoins, les agents environnement ont été déployés de façon ponctuelle sur la commune de Dicy, Lavau, Saints en Puisaye, Saint Amand en Puisaye, Toucy, Saint Fargeau et Villefranche Saint Phal en fonction des demandes et des besoins.

Le numéro vert

Le SMP a mis en place en 2005, un numéro vert (gratuit depuis un poste fixe). Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries... Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.



Depuis le 1^{er} janvier, plus de 2 704 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 10 appels/jour.

Le nombre d'appels au n° vert est stable.

Les habitants contactent également le Syndicat mixte de la Puisaye par mail, courriers ou depuis cette année via les formulaires du site internet.

	Courriers	Mails	Site internet
Déchetteries	0	35	65
Collecte	36	52	19
Collecte sélective	3	5	
Equipement	3	9	
Divers	8	22	
Nouveau marché	1	0	
Visite du site	0	0	3
TOTAL	51	123	87

Rencontre avec les professionnels

Les agents environnement sont également amenés à rencontrer certains gros producteurs ou professionnels pour des problèmes spécifiques.

Des rendez-vous ont eu lieu en 2016 avec des gros producteurs tels que le restaurant Blanche de Castille et l'entreprise Verger Shop à Bléneau, la maison de retraite de Charny, l'entreprise Gamm Vert à Etas la Sauvin, un gîte (la métairie) et le CAT agricole de Mézilles, l'entreprise Glass et Lux à Moulins sur Ouanne, l'entreprise Adéquat et l'entreprise Trottard à Saint Fargeau, la boulangerie et la maison de retraite de Saint Sauveur en Puisaye, le restaurant Le Délice des Galets, le bar du marché, l'entreprise CSC Création, la crêperie, la crèche, la pâtisserie Durand, l'association Chenelet et la boucherie de Toucy.

En fonction des problématiques, un diagnostic technique est réalisé, une formation au personnel est diligentée ainsi que la création d'outils de communication adaptée à chaque lieu (affiches, guides, autocollants, signalétiques...).

Un travail plus important de suivi et d'accompagnement a été réalisé avec la Cité scolaire de Toucy suite aux travaux du self et l'installation d'une pulpeuse en cuisine pour les biodéchets.

Les points singuliers

Améliorer la sécurité des usagers et des agents, lors de la collecte des ordures ménagères, reste une priorité du collecteur et du Syndicat. Une démarche de résorption des points dangereux de collecte est en cours depuis 2012, afin de se conformer à la législation (code de la route, document unique et recommandation R437 de la CNAMTS). Ce sont toutes les configurations des lieux de collecte pouvant exposer à des risques le personnel de collecte, les habitants ou dans une moindre mesure, les équipements de collecte ou communaux. Ces points sont variés : marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...

Le territoire du Syndicat est composé de communes rurales, de très nombreux hameaux et de beaucoup d'habitations isolées. Jusqu'à maintenant, la plupart était desservie par le camion de collecte devant la porte, quitte à arriver en marche avant et à repartir en marche arrière.

Dorénavant, celles-ci ne sont plus possibles.

En effet, 2 réglementations les proscrivent :

- le code de la route « la marche arrière ne constitue pas un mode de déplacement normal. Celle-ci ne sera donc tolérée que pour les manœuvres du véhicule »
- la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés)

Progressivement sur notre territoire, les marches arrière actuellement effectuées sont supprimées.

Lorsque le foyer est inaccessible en camion en marche avant, la collecte ne peut plus se faire en marche arrière.

Bien évidemment, l'objectif premier reste de trouver des solutions afin de collecter quand c'est possible au plus près des habitations (plate-forme de retournement, convention avec l'habitant pour faire ½ tour chez lui, remblaiement de la route, modification du circuit...). Si aucune solution n'est envisageable, la collecte se fait en bout de chemin.

A la demande du Syndicat, le collecteur avait pour mission cette année de recenser, signaler et évaluer la gravité de tous les points singuliers existants sur notre territoire.

Nous en comptabilisons 477, dont 74 % sont à l'heure actuelle résolus.

Chaque point noir est traité en concertation avec les habitants et les élus locaux. Après étude du problème, des rendez-vous sont pris conjointement avec les élus du secteur, les habitants et SUEZ RV, afin de trouver ensemble une solution.

Bilan des points singuliers résorbés depuis 2012

	Points singuliers solutionnés
2012	31
2013	44
2014	29
2015	31
2016	220
TOTAL	355/477

Seule une dizaine de communes n'a pas été démarrée (Beauvoir, Fontaines, Fouronnes, Fontenay sous Fouronne, Moutiers en Puisaye, Saint Fargeau, Saint Martin des Champs, Toucy) et sont prévues en 2017.

Soutien technique / prêt de matériel

Certains organisateurs font appel au Syndicat pour un soutien technique pour la mise en place du tri lors de leur manifestation. Les agents environnement peuvent fournir un diagnostic, former le personnel et distribuer différents outils (affiches, guides du tri, du compost...).

A la demande de certaines communes, les membres du Bureau ont décidé de prêter des équipements à ordures ménagères et à biodéchets, en complément des bacs déjà mis en place par les collectivités afin de les aider à organiser le tri lors de leurs événementiels.

Le SMP a apporté un soutien technique à une dizaine de manifestations en 2016 : la Foire aux châtaignes de Diges, le comice agricole de Lalande, la fête du cochon de Lucy sur Yonne, le marché aux fleurs et le vide grenier de Pourrain, le club de l'amitié de Rogny les sept Ecluses, à Taingy dans la rue, le championnat mondial de la carpe à Saint Fargeau, à l'union sportive de football et le club de rugby de Toucy.

La communication écrite

L'extension des consignes de tri

Suite aux modifications des consignes de tri sur les emballages en plastique survenues à l'été 2016, le Syndicat a modifié tous ses outils de communication : affiches, plastrons des colonnes, guide du tri, outils pour les touristes...

Les agents du Syndicat ont été formés sur la modification des consignes. Des affiches pour les lieux publics, salle des fêtes, mairies etc. et des articles pour les bulletins municipaux ont été diffusés à toutes les communes. Des articles sont parus dans la presse quotidienne régionale, dans le journal interne à destination des élus et dans le « je recycle » qui a été distribué dans tous les foyers. Le site internet du Syndicat a également été modifié.

Le SMP Infos

La lettre interne du Syndicat est destinée aux élus (délégués et suppléants, maires, présidents de communautés de communes, conseillers généraux...), les services communaux et les partenaires.

Elle informe des décisions prises sur les différents dossiers et de l'avancée des projets. Elle traite des actions menées et des grands thèmes d'actualité. Cette lettre, véritable lien entre le Syndicat et ses adhérents, est uniquement en version numérique, plus économique et plus réactive sur l'actualité. 5 numéros sont parus en 2016.

L'information aux communes

Une des priorités du Syndicat est d'informer rapidement ses adhérents afin qu'ils puissent diffuser les informations aux habitants.

Pour les problèmes relevant de la compétence communale - ou intercommunale - (voie inaccessible, stationnement gênant etc.), un e-mail type a été créé afin d'alerter au plus vite la commune, ou la communauté de communes concernée.

Tous ces signalements sont ensuite traités avec réactivité par les communes. Cette procédure permet d'assurer la poursuite du service dans de bonnes conditions.

En 2016, nous avons signalé :

- 73 stationnements gênants
- 37 routes barrées
- 2 modifications des horaires de tournées (avance ou retard).

Les bulletins municipaux

Le Syndicat envoie régulièrement des modèles d'articles pour les bulletins municipaux à tous ses adhérents : consignes de tri, jours fériés et décalage des collectes, déchets générés par les fêtes de fin d'année...

Certaines communes font également régulièrement appel au Syndicat afin de réaliser des articles sur la collecte sélective et les déchets ménagers.

En 2016, le Syndicat a été sollicité par une quinzaine de communes pour réaliser des articles dans leurs journaux.

Le site internet

Le Syndicat a réalisé en 2014 son site internet (www.smpuisaye.fr).

Ce site se veut simple, clair et concis, avec peu de texte et beaucoup d'illustrations.

Le site tente d'être complet, c'est un espace riche d'informations dédié à la collecte et au traitement des ordures ménagères, des biodéchets, de la collecte sélective et des déchetteries.

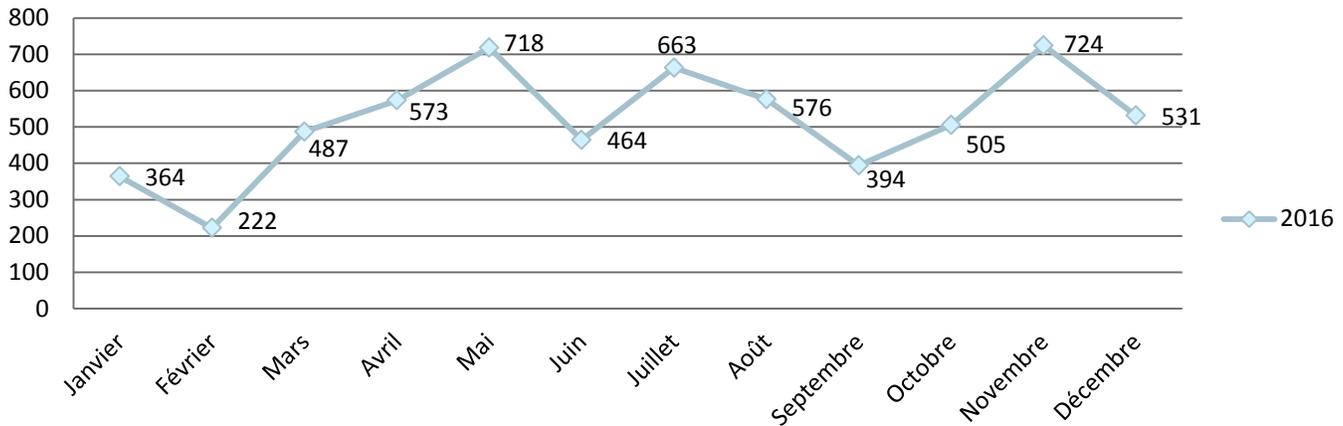
Plusieurs onglets s'offrent aux habitants. La partie SMP pour commencer, présente la collectivité, ses missions, le territoire, etc. Une multitude de renseignements se trouvent dans la partie « les déchets en pratique ». Au travers de celle-ci, on trouve les informations pour bien comprendre les enjeux du tri (les consignes, la valorisation...), que ce soit pour les biodéchets ou les



points recyclage. Une autre rubrique informe sur la collecte des ordures ménagères et des biodéchets (jours de collecte, consignes...). Enfin un dernier onglet donne toutes les informations sur les déchetteries : localisation des 10 sites, demande en ligne de la carte d'accès....

En 2016, trois rubriques ont été ajoutées : le tourisme, les scolaires et les publications.

Le site a enregistré 6 221 visites. 40 % des internautes reviennent régulièrement sur le site.



Je recycle

Un numéro du « Je recycle », journal destiné à la population est paru en 2016. Il a été distribué à 18 500 exemplaires.

L'impact du journal est important et immédiat. Suite à la distribution de ce numéro, il y a eu en lien direct cette semaine-là, 23 appels au n° vert, 3 mails et 14 demandes de cartes de déchetterie via le site internet.

La presse quotidienne régionale

A chaque évènement important, le Syndicat contacte la presse. Cette année, une cinquantaine d'articles sont parus dans le Journal de Gien, le Régional de Cosne et l'Yonne Républicaine.

ENVIRONNEMENT ■ Collecte, facture, tri : entretien avec Michel Carré, président du Syndicat mixte de Puisaye

« On demande à l'usager de participer »

Retour sur une année 2015 au Syndicat mixte de Puisaye marquée par d'importants changements dans le circuit et le calendrier de collecte.

Nora Gutting
nora.gutting@centrefrance.com

Quel bilan tirer de la mise en place du nouveau système de collecte (un circuit « optimisé » avec un seul passage hebdomadaire) en mars dernier ? Quel impact sur la facture des usagers ? Michel Carré, président du syndicat mixte de Puisaye (SMP), revient sur l'année écoulée et les perspectives pour l'avenir.

■ **Comment se passent les collectes sur les collectivités adhérentes (*) du SMP ?** Globalement, les gens ont intégré le nouveau calendrier après une période d'adaptation, pour les usagers et le prestataire. À Toucy, face au surcoût pour les bénéficiaires (près de 80 €), la commune a abandonné le double passage dans son hyper-centre.

■ **Y aura-t-il un effet sur la facture des usagers ?** Sur leur facture, les gens retrouvent la collecte et le traitement des déchets ainsi que la gestion des déchèteries. C'est un service qui a un coût. Le financement reste la compétence des adhérents, qui sont sur un système de redevance ou de taxe (*). En 2025, selon les souhaits du législateur, tous devront passer à un système incitatif pour responsabiliser les usagers. Le Syndicat de son côté assure la logistique (et la maîtrise



PRÉSIDENT. Michel Carré est à la tête d'une structure où travaillent dix-neuf personnes et qui touche 75 communes.

de l'augmentation du coût).

■ **Quel est ce coût pour le Syndicat ?** Pour le Syndicat, le coût est facturé par le prestataire. Avec le prix de l'énergie, la main-d'œuvre, l'amortissement de l'investissement... il y a une légère hausse entre 2014 et 2015. Nous sommes aux alentours de 95 € par habitant et par an.

■ **Par quoi passe la maîtrise des coûts ?** Nous poursuivons la mutualisation des frais de fonction-

nement et financiers des déchèteries. On a aussi pris de l'avance dans le traitement des bio déchets ; le centre de compostage en régie permet de diminuer les déchets enfouis.

■ **Quels sont les effets des changements de mars dernier on la maîtrise ?** Grâce au nouveau prestataire (et des camions équipés de GPS), nous avons identifié 300 points noirs sur le territoire. Une marche arrière trop longue,

un pont inadapté au passage des poids lourds, une habitation isolée... Des points où la fréquence de passage pourrait être diminuée.

■ **C'est-à-dire ?** Sur la base du volontariat, nous procurerions un conteneur à un agriculteur dont la ferme est éloignée, par exemple. Il serait indépendant du jour de collecte. Et des kilomètres en moins, ce sont des économies pour la collectivité.

UN CHIFFRE
1.711.467,90 €
La somme demandée par le Syndicat mixte de Puisaye pour la collecte des déchets pour les trois collectivités adhérentes en 2015. La gestion des déchèteries a coûté 548.694,33 € au SMP. « Quant au traitement des déchets, il est évalué à 36,31 € par habitant et par an en 2015 », ajoute Michel Carré.

■ **Tarifs incitatifs, collecte personnalisée... L'usager est de plus en plus sollicité.** Certes, la gestion des déchets est un service public. Le Syndicat doit être à l'écoute, assurer une qualité de service à la fois sur le compostage ainsi que sur l'enfouissement, tout en exigeant la même chose de nos prestataires. En contrepartie, on demande à l'usager de participer, notamment à travers les règles de tri.

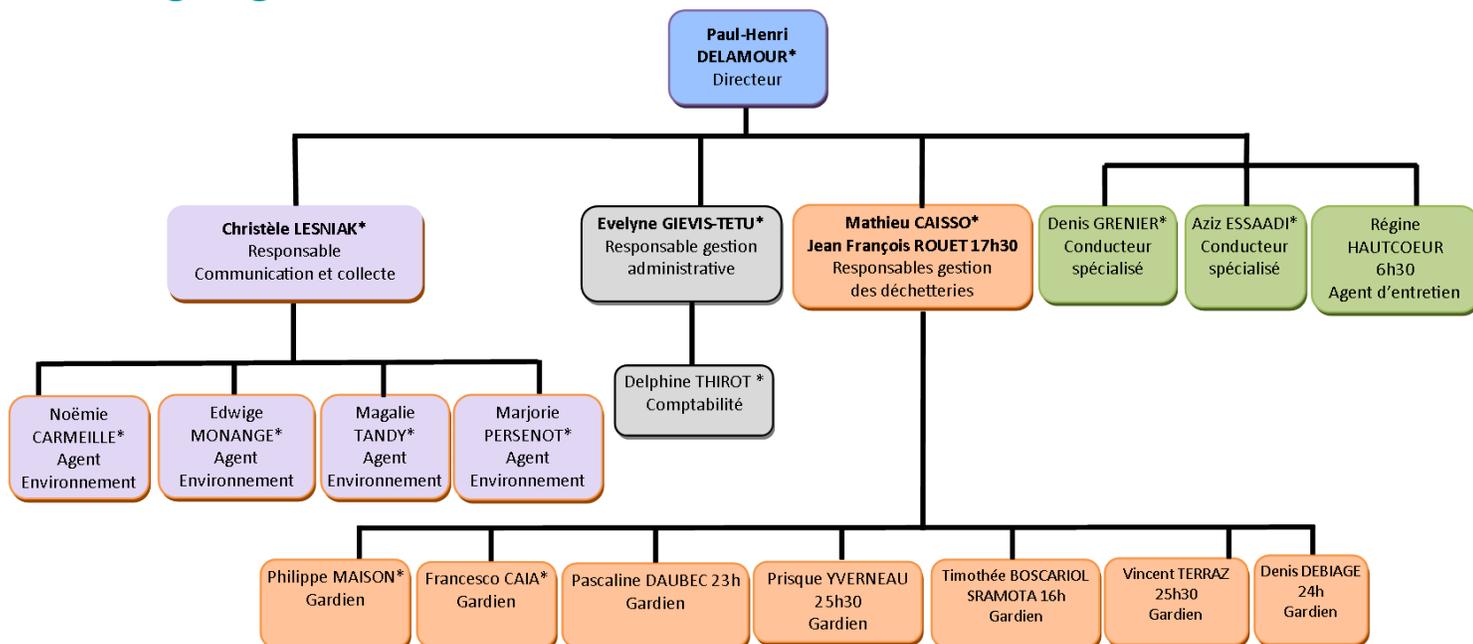
■ **Où en sont les Poyaudins par rapport au tri ?** Le taux de récupération est bon mais la qualité du tri laisse à désirer. On a en moyenne 20 % de refus du centre de tri d'Ormay. C'est une recette qu'on ne reçoit pas. En outre, les déchets non triés qui sont enfouis augmentent le tonnage enregistré et donc la taxe générale sur les activités polluantes. Dans les faits, plus on trie mal, plus on paye cher.

(*) Les communautés de communes de Cœur de Puisaye et Portes de Puisaye-Forterre (sur le système de redevance), Forterre-Val-d'Yonne et la commune nouvelle Charry Orée de Puisaye (qui fonctionnent avec une taxe). Soit 75 communes poyaudines.



Les ressources humaines

L'organigramme



*Agent à 35h

Le Syndicat au 31/12/2016 comptait 20 agents (17 équivalent temps plein) dont 8 agents féminins.

Les compétences se répartissent entre 7 emplois de la filière administrative et 13 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 11 agents catégorie C
- 2 contrats avenir
- 1 contrat d'accompagnement dans l'emploi

Développement des compétences

Le Syndicat encourage les agents à se former. De plus, c'est un engagement important pris avec l'Etat dans le cadre des contrats avenir.

Cela a donné lieu cette année à 105,5 jours de formations pour les agents qui se sont décomposés ainsi :

Filières	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés
Technique	21	9
Administrative	57,5	5
Contrat avenir	27	2

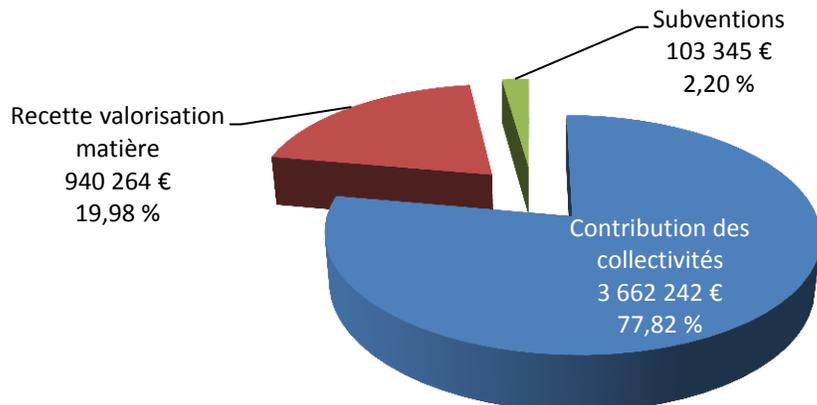


Les indicateurs financiers



Les principales sources de financement

La participation des collectivités adhérentes représente 78 % des recettes en 2016 (3 636 084 €).



Le budget

Total des dépenses

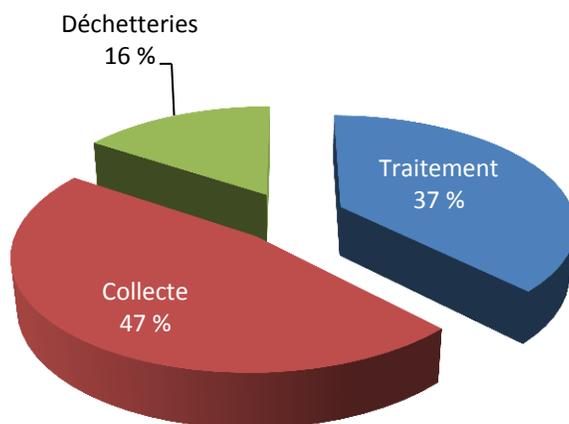
	Prévu	Réalisé
Investissement	1 888 754 €	1 426 230 €
Fonctionnement	4 889 146 €	4 709 529 €

Total des recettes

	Prévu	Réalisé
Investissement	1 888 754 €	1 384 237 €
Fonctionnement	4 889 146 €	4 931 840 €

Coût moyen par habitant

	Traitement recyclable et structure	Collecte OMR et biodéchets	Déchetteries	TOTAL
Taux moyen de participation €/hab.	36,31	45,03	15,10	96,44



Les éco-organismes

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Le principe de la REP découle de celui du « pollueur – payeur » : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont agréés par l'État, et prélèvent de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits...). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme d'aides aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

Eco-Folio est l'éco-organisme qui permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits de financer le recyclage de leurs produits en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués. Pour son 2^{ème} agrément, l'Etat a donné comme objectif à Ecofolio de développer le recyclage des papiers pour atteindre 55 % en 2016. Les émetteurs de papiers doivent verser une contribution (52 €/tonnes de papiers produits) dès lors qu'ils génèrent plus de 5 tonnes de papiers par an. Seul 50 % en tonnes des producteurs contribuent à Eco-Folio car certains sont exonérés (presse, éditeurs de livres...).

En 2016, le partenariat avec Eco-Folio a permis de recevoir un soutien à la tonne collectée et recyclée de 24 797,26 € (soutien de 2015).

La société Eco-emballages garantit la reprise du verre et des emballages par les filières industrielles, offre une aide dans le domaine de la communication, apporte un soutien financier à la tonne triée etc. Le Syndicat bénéficie du barème « E ». Les aides financières sont versées sur déclaration trimestrielle d'activité des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le tonnage recyclé par habitant est élevé. En 2016, le contrat avec Eco-Emballages a permis de recevoir un soutien à la tonne collectée et recyclée de 411 931 € (somme à affiner en fonction du liquidatif qui nous sera transmis courant 2017).

Les déchetteries

En déchetterie, des conventions ont été signées avec plusieurs éco-organismes.

Eco-organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2016
OCAD3E	DEEE	38 092 €
ECO TLC	Textile	3 634 €
ECO DDS	Produits toxiques	8 462 €
ECO MOBILIER	Mobilier	29 388 €
BURBAN PALETTES RECYCLAGE	Palettes	961 €
RECYLUM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	



Annexes

Annexe I : le Comité syndical

Collectivité adhérente représentée	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes Cœur de Puisaye	Laurent Bonnotte Benoît Brajeux Michel Carré Vincent Dufour Claude Ferron Yves Fouquet Martial Hermier Jean Joumier Gérard Legrand Jean-Luc Salamolard Jean - Philippe Saulnier - Arrighi Jean - Luc Vandaele	Gilles Demersseman Pierre Denis Isabelle Froment Meurice Robert Garnault Mireille Gelmi
Communauté de communes Forterre Val d'Yonne	Dominique André Paul Chocat Patrick Dubois Jean Marc Léger Sylvain Noël	Jacqueline Sumereau Monique Wlodarczyk
Commune nouvelle Orée de Puisaye	Michel Beullard Hervé Chapuis Michel Courtois Lucile Lesince Francis Moreau	
Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre	Pascale De Mauraige Michel Garraud Claude Macchia Lucette Marceau Jean Massé Dominique Morisset Jean - Claude Reboullot Franck Sallin	Claude Conte Joël Guemin Denis Pouillot

Annexe II : le Bureau syndical

Michel Carré - Président
 Claude Ferron - 1^{er} Vice-Président
 Jean Massé - 2^{ème} Vice-Président
 Paul Chocat - 3^{ème} Vice-Président
 Dominique André

Michel Beullard
 Benoît Brajeux
 Michel Courtois
 Patrick Dubois
 Michel Garraud

Gérard Legrand
 Francis Moreau
 Jean - Claude Reboullot
 Jean Luc Salamolard
 Franck Sallin

Annexe III : les marchés et leurs échéances

	Intitulé du marché	Début contrat	Durée du contrat	Fin du contrat	Prestataire
OM / BIODECHETS	Collecte des déchets ménagers et assimilés	01/03/2015	3 ans renouvelables 2 fois 1 an	03/03/2018	SUEZ RV CENTRE EST (SITA)
	Fourniture de récipient de pré-collecte	01/11/2015	3 ans	01/11/2018	Plastic Omnium
	Fourniture et livraison de sacs et housses biodégradables pour la collecte séparée des biodéchets	22/09/2015	3 ans	21/09/2018	Barbier et Cie
DECHETERIE / PAV	Fourniture de colonnes d'apport volontaire	01/11/2015	3 ans	01/11/2018	Plastic Omnium
	Collecte des emballages et journaux-magazines en apport volontaire	01/11/2014	7 ans renouvelable 1 fois	31/10/2021	Bourgogne environnement
	Collecte du verre	01/01/2015	7 ans	31/12/2021	Gachon
	Tri et conditionnement des matériaux recyclables	01/02/2016	4 ans	31/01/2020	Centre de tri Sorepar Ormoy
	Evacuation bennes bois, déchets verts, encombrants, gravats, batteries	01/05/2015	3 ans	30/04/2018	Bourgogne Recyclage
	Evacuation bennes ferraille	01/07/2015	3 ans	30/06/2018	Bourgogne Recyclage
	Evacuation bennes cartons	01/05/2015	3 ans	30/04/2018	SUEZ RV YONNE METAUX (Shamrock)
	Evacuation DMS	01/05/2015	3 ans	30/04/2018	Triadis
ISDND	Entretien et maintenance des réseaux lixiviats et biogaz sur l'ISDND de Ronchères	20/02/2015	1 an renouvelable 3x1 an	20/02/2019	EIRA Environnement
	Prestation de service pour le traitement ponctuel des lixiviats excédentaires de l'ISDND de Ronchères - St Fargeau	17/09/2015	1 an	17/09/2016	Lyonnaise des eaux - Coved
	Travaux de terrassement et d'étanchéité de l'ISDND de Ronchères - St Fargeau				
	Lot 1 Terrassement		1 an renouvelable	06/03/2018	Volgré Dubois Travaux Publics
	Lot 2 Etanchéité	07/03/2014	3x1 an		EUROVIA Jean Lefebvre Rhône Alpes
	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des nouvelles alvéoles de stockage de l'ISDND de Ronchères Saint Fargeau	08/07/2016	jusqu'à la fin de la prestation		Valdech
	Fourniture d'une chargeuse à pneus + contrat maintenant Full service	07/07/2016	5 ans	06/07/2021	Kleber Malécot
	Création de 3 nouveaux puits de captage du biogaz sur l'ISDND de Ronchères – St Fargeau	18/07/2016	jusqu'à la fin de la prestation		SA FBI BIOME
	Mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage sur la gestion des déchets	29/04/2015	1 an renouvelable 3x1 an	28/04/2019	Valdech
Contrat de maintenance Globale	Février 2009	Jusqu'à 12 000 heures		VANDEL	
Prélèvement eaux, piézomètres, lixiviats	Avril 2015	1 an renouvelable 3x1 an	Avril 2019	AUREA	

Annexe IV: le stock des équipements

	Dans les communes	Au Syndicat	Total
Bacs à biodéchets 120 l	401	89	490
Bacs à biodéchets 240 l	0	0	0
Bioseau	283	168	451
Composteurs	173	52	225
Colonnes à emballages	0	3	3
Colonnes à papiers	0	7	7
Colonnes à verre	0	0	0

Annexe V: lexique

ASQA : Amendement Sélectionné Qualité Attestée

AV : apport volontaire

C1 : collecte une fois par semaine

C2 : collecte deux fois par semaine

CC ou CdC : Communautés de Communes

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE ou D3E : déchets électriques et électroniques d'équipements

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DIB : Déchets Industriels Banals

DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMR : ordures ménagères résiduelles

PAP : porte à porte

PAV : points d'apport volontaire

REP : Responsabilité Elargie au Producteur

SDD : Soutien au Développement Durable

SMP : Syndicat mixte de la Puisaye

SERD : semaine européenne de la réduction des déchets

TA : Tribunal Administratif

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

